N° 15 — Deuxième année

15 c. A LYON; — AU DEHORS 20 c.

Mardi 16 Janvier 1872

JOURNAL DE LYON

FONDÉ EN 1847
M. A. SCHNEUWLY

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ADMINISTRATEUR-RÉDACTEUR
M. EUGÈNE YUNG

LE GÉRANT : TERNEY.

IMPRIMERIE P. J. ROSSIER, RUE MERCIÈRE, 34.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon	9 fr.	18 fr.	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements	12 fr.	23 fr.	46 fr.

(*Pour l'étranger : le port en sus.*)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Annonces aux tiers : 30 cent. la ligne.
Réclames : 1 fr la ligne.

Les abonnements partant du 1er et du 15 de chaque mois.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

15 janvier.

Nous publions aujourd'hui la seconde partie du discours de M. Thiers, qui n'est, comme on pourra juger le lecteur, qu'un plaidoyer malheureux en faveur de l'impôt sur les matières premières.

L'impression produite sur la Chambre par les paroles du président de la République, paraît avoir été assez vive; toutefois, nous ne pensons pas que le gouvernement recueille aussi aisement qu'il se l'était figuré les fruits de cette double attaque, nous devrions dire de cette double surprise.

La discussion continue, en effet, aujourd'hui, et le succès de la tactique du gouvernement se trouve compromis déjà par le seul fait que le jour du vote est encore reculé. Tout ajournement, en ces questions où sont en cause les principes de la justice et du droit, ne peut que servir la bonne cause, et le temps est un auxiliaire précieux pour ceux qui servent la vérité. Ne désespérons donc pas encore, et surtout que les industriels menacés ne se lassent point de protester et d'agir.

Les journaux nous fournissent quelques détails sur la séance tenue avant-hier par la réunion du centre gauche, et dans laquelle il a été question de la proposition de M. Ernest Picard, relative à la proclamation définitive de la république. 70 députés assistaient à cette séance, parmi lesquels deux membres du centre droit, auprès duquel auraient été faites des démarches en vue d'obtenir qu'il prêtât son concours aux projets du centre gauche. M. Picard, après avoir développé le programme en quatre articles, dont nous avons donné le texte, a déclaré que, dans sa pensée, « faire proclamer la république serait un bien ». Nous sommes, sur ce point, tout à fait de l'avis de M. Picard ; mais le moyen d'y amener l'Assemblée sans provoquer une crise dont les monarchistes s'apprêtaient déjà à tirer tout le parti possible, au profit de leurs prétentions, ce moyen nous ne le trouvons pas même indiqué dans les considérations développées par le ministre de France à Bruxelles.

Cette impression paraît, au reste, avoir été celle de la réunion du centre gauche qui n'a cru devoir prendre aucune résolution, et s'est bornée, en exprimant cette conviction que le moment n'était pas venu de soumettre à la Chambre la proposition dont il s'agit, à insérer au procès-verbal de la séance la déclaration suivante : « D'un accord unanime et fidèles d'ailleurs au constant programme de leur groupe, les membres du centre gauche veulent le maintien de la forme républicaine et sa consolidation par des institutions libérales. »

De l'extérieur nous arrivent quelques nouvelles intéressantes. Au Reichsrath autrichien, les députés polonais, justifiant les prévisions auxquelles nous avons fait récemment allusion, ont protesté contre le paragraphe de l'adresse qui tend à créer un lien étroit entre la réforme électorale et la satisfaction promise à la Galicie. Sur la question de l'élection directe au Reichsrath, la diète de Galicie se prononce, en effet, contre l'innovation que voudrait introduire le gouvernement, et maintient son droit de nommer elle-même les représentants de cette province au conseil de l'empire.

La protestation des députés polonais sera l'objet d'un amendement au projet d'adresse.

Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, des vues du prince de Bismarck au sujet de l'extension à donner à la flotte militaire de l'Allemagne.

La Prusse ne possède encore que 41 bâtiments de guerre; mais d'ici à 1877, assure un correspondant du *Journal de Genève*, il devra être construit 11 navires blindés, 11 corvettes et plusieurs avisos. Une douzaine de ces navires sont déjà sur les chantiers.

Les feuilles russes contiennent de longs détails sur l'installation de l'ambassade allemande à Saint-Pétersbourg en remplacement de la simple légation qui y était établie. Cette cérémonie sert naturellement de texte à de nouvelles déclamations sur les bons rapports qui règnent entre la Russie et l'Allemagne, et sont, pour l'Europe, la plus précieuse et la plus forte des garanties de paix.

Le mouvement religieux prend en Allemagne des proportions sérieuses. On assure, qu'en Bavière, et de même en Autriche le gouvernement a fait savoir à qui de droit qu'il ne reconnaîtrait pas comme valides les mariages contractés devant des prêtres vieux-catholiques, c'est-à-dire excommuniés par l'église romaine. Ces bruits soulèvent dans toute la presse allemande de vives discussions, et de nouveau l'attention publique se porte sur la question du mariage civil obligatoire.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Bordeaux, 13 janvier.

Le bateau à vapeur la *Loire de Bretagne* n° 2, capitaine Tueraert, allant de Bordeaux à Nantes, avec dix hommes d'équipage, trois passagers et un chargement de diverses marchandises pour la compagnie transatlantique de Saint Nazaire, s'est perdu corps et biens à Pointe-Coubre, près de Royan (Charente-Inférieure), dans la nuit du 8 courant.

Marseille, 13 janvier.

Le paquebot des Messageries maritimes le *Tigre*, apportant les malles du Japon, de la Chine, de Maurice et de la Réunion, est arrivé ce matin à huit heures.

Le *Donnaï*, apportant les malles du Japon, de la Chine et des Indes, est parti d'Aden pour Suez le 12 courant.

ALLEMAGNE

Berlin, 13 janvier, s.

La *Gazette de la Croix* déclare que les assertions de plusieurs journaux de Berlin, relatives à la prétendue retraite du ministre des cultes, retraite que quelques-uns donnent comme déjà effectuée, ne reposent que sur de simples conjectures.

Cette affaire, ajoute la *Gazette de la Croix*, se trouve encore dans une phase qui ne permet pas d'en livrer les détails à la connaissance et aux commentaires du public.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 13 janvier, s.

On assure que M. Delong, ministre des Etats-Unis au Japon, a accepté le poste d'envoyé extraordinaire du Japon auprès des grandes puissances de l'Europe. Cette mission est semblable à celle que M. Burlingham a remplie pour la Chine.

(*Voir la suite des dépêches à la 3e page.*)

PRENEZ GARDE, M. THIERS!

Nous n'avons jamais marchandé notre concours au gouvernement de M. Thiers. Nous ne sommes pas des hommes de parti, mais des hommes de bonne volonté; à ce titre, au milieu du désordre des idées et du désarroi de toutes choses, dans l'absence constatée de chefs politiques, nous avons toujours considéré comme un devoir étroit, puisé dans la nécessité même, de soutenir énergiquement le président de la République.

Ce que nous avons fait par abnégation et dans l'intérêt supérieur de la patrie, nous continuerons à le faire, mais pourquoi M. Thiers vient-il si souvent nous émouvoir douloureusement par ses discours? Ne peut-il donc pas renoncer à cette royauté de la tribune, où il triomphe toujours de par l'art et quelquefois au mépris de l'opinion publique? Nous avons déjà signalé plusieurs fois le danger de ces interventions oratoires répétées de M. le président de la République. Il descend ainsi au rang des lutteurs, lorsqu'un rôle plus noble lui a été destiné.

Avant-hier encore, M. Thiers a triomphé, dans la discussion des impôts sur les matières premières. On peut dire qu'il a triomphé envers et contre tous ; contre la Chambre et contre le pays. Jamais mouvement d'opinion n'a été plus net que celui qui s'est dessiné sur la question de l'impôt des matières premières. Dans l'enceinte parlementaire, on a eu le spectacle inouï de ne voir que des orateurs parlant *contre* le projet, et l'opinion du pays s'était traduite par les manifestations de 60 Chambres de commerce contre 6, se prononçant aussi d'une façon hostile à l'impôt. C'est en face d'une pareille situation que M. Thiers, connaissant ses Gaulois, a eu le courage de venir soutenir *son* impôt, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, quelque humiliant que ce soit pour notre bon sens national, le succès a accompagné son effort.

L'Assemblée nationale était contre l'impôt des matières premières, ses orateurs les plus compétents s'étaient prononcés dans le même sens, et M. Thiers réussit en trois heures à jeter le désordre dans ces laborieuses convictions !

Il est donc bien entendu qu'en France, celui qui a raison est celui qui parle le mieux. Triste effet de de l'ignorance. L'Assemblée nationale est pétrie de bonnes intentions, mais ces groupes compactes qui forment la majorité, tirés de l'oisiveté dans laquelle vit une partie de la société française, n'ont pas acquis cet ensemble de connaissances qui forme l'opinion et permet de porter un jugement solide sur les choses. Dans ces conditions et pour peu que l'on parle de protéger l'agriculture, la majorité est à la merci du plus grand enchanteur de tribune.

Le discours de M. Thiers nous navre, non pas seulement en ce qu'il touche les intérêts généraux de notre pays et qu'il veut édicter la ruine de notre cité lyonnaise, mais parce qu'il décèle en son auteur un mépris profond pour tous les progrès indéniables et même un oubli momentané des principes libéraux.

On connaît le bagage économique de M. Thiers; à proprement parler, il est négatif. M. Thiers pense sur toutes choses, comme on pensait sous le premier empire, avec le correctif puissant de la liberté parlementaire. Il est entendu qu'il n'y a rien à réformer chez nous, ni dans nos finances, ni dans nos douanes, ni dans notre administration et encore moins dans notre armée. Le système-mandarin du premier empire, tempéré par la discussion d'une Chambre où les princes de la parole règnent et gouvernent, suffit à tout. La science économique et ses applications n'existent pas. Les chemins de fer ont été niés par M. Thiers, les billets de Banque en coupures de cent francs élevés par lui à la hauteur d'un danger public. « Quand une opinion est ancienne chez lui, elle ne change jamais. »

Aussi, malgré tout le monde, et les intéressés les premiers, il reste protectionniste, il a reproché à l'empire d'avoir fait le traité de commerce avec l'Angleterre sans enquête, lui, le dénoncera sans enquête. L'empire avait fait une révolution commerciale, hâtive mais heureuse, M. Thiers veut en faire une autre, désastreuse, ruineuse pour le pays qui, d'une voix unanime, réclame qu'on lui laisse toutes ses forces pour la lutte pacifique du travail international.

Et en face de ce consentement universel, M. Thiers repousse d'une main légère toutes les idées d'autrui ! Voyez l'mpôt sur le revenu. Le voilà sur les pontons. C'est le *socialisme dans l'impôt*, et tout est dit ! Toutes les leçons de la science, les expériences des grands pays d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis ne sont rien, *c'est le socialisme dans l'impôt*; la majorité est encore frissonnante de n'avoir pas vu plus tôt le monstre.

On est confondu de voir quelles contradictions peuvent germer dans un esprit éminent. M. Thiers nous détourne de l'impôt sur le revenu par crainte du socialisme, et il ouvre la porte à ce socialisme qu'il redoute et que nous redoutons moins par le cours forcé des billets de banque, par le mariage de la Banque et de l'Etat ! Si le socialisme arrivait demain au pouvoir, il ne saurait y trouver d'engin plus propre à ses goûts destructifs que l'assignat, le papier-monnaie qui, convenablement manié par un révolutionnaire de mérite, peut amener à zéro la valeur des choses?

Prenez garde, M. Thiers, nous voyons monter contre vous la coalition la plus menaçante, la plus impitoyable, la coalition des intérêts. Contre celle-là, notre bonne volonté, celle de tous les gens de modération et de sens, ne pourra suffire. Vous ouvrez la porte toute grande à ces frères siamois, le bonapartisme et le socialisme. Nous voyons leur union se faire, groupant autour d'eux la foule des intérêts que vous méconnaissez. L'empire avait un sens droit sur le progrès économique, il ne sert à rien de le nier. L'empire laisse derrière lui un souvenir de richesse, beaucoup le garderont et oublieront la honte. Vous êtes obligé vous-même de le reconnaître, car en toute occasion, vous exaltez la richesse actuelle de la France et la puissance de son crédit. M. Rouher viendra bientôt vous dire que c'est l'héritage du second empire que vous gaspillez, et l'opinion, aigrie par les résultats désastreux de votre politique économique, sera avec M. Rouher. M. Rouher lui aussi est un grand orateur. Prenons-y garde.

Prenons-y garde, en laissant le travail du pays en repos. Nous n'avons pas besoin de 250 millions d'impôts nouveaux, si nous savons renoncer à la gloriole décevante des 200 millions d'amortissement ; nous n'avons pas besoin d'augmenter le budget de l'armée de 60 ou 80 millions. Qu'on nous donne la paix et nous serons bientôt forts.

Nous recevons la lettre suivante de M. Yung :

Lyon, 14 janvier.

A M. le rédacteur en chef du *Journal de Lyon*.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire la lettre que vous avez reçue de M. Renan, en réponse à celle que je vous ai écrite le 8 janvier (et qui a paru dans votre numéro du 10), relativement à la démarche faite par M. Mommsen, le 13 mars dernier, auprès de M. Renan, ou plutôt auprès de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il n'y a *aucune erreur* dans ce que je vous ai écrit. Il y a, sur la démarche de M. Mommsen, une appréciation tirée des termes mêmes de sa lettre.

M. Renan dit lui-même qu'il a montré cette lettre à quelques-uns de ses amis ; c'est ainsi que le texte a pu en être connu, au-delà même de ses intentions.

M. Renan l'a montrée à quelques-uns de ses amis parce que « les questions que lui adressait M. Mommsen lui faisaient presque un devoir de cette communication. » Comme ces questions s'adressaient, par l'intermédiaire de M. Renan, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on a pu en conclure que la lettre de M. Mommsen n'avait pas un caractère purement privé.

Je respecte les scrupules de délicatesse de M. Renan à l'égard de M. Mommsen ; mais je n'ai pas cru commettre d'indiscrétion en citant une lettre qui était rédigée par son auteur de façon à pouvoir être montrée aux quarante membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Recevez, etc.

EUGÈNE YUNG.

Le rachat de la France

Nous sommes heureux de constater que l'idée si généreuse et si patriotique, exposée par un de nos correspondants, d'une souscription pour le rachat de la France, a trouvé un grand écho et que, presqu'en même temps, plusieurs journaux de Paris et de Lyon ont ouvert cette souscription dans leurs colonnes.

Nous avons annoncé hier l'initiative prise par le *Moniteur universel* ; notre confrère de Lyon, le *Salut public*, publiait hier une lettre de madame Jaquet de Canson, qui faisait appel aux dames françaises, et il ouvrait la souscription dans ses bureaux.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous joignons à nos confrères.

Que des comités de dames se forment donc ! ils trouveront dans notre presse locale, comme dans la presse parisienne, le concours le plus sympathique! La presse ne peut être, dans cette circonstance, que l'auxiliaire des comités, qui, eux, doivent prendre l'initiative de l'organisation matérielle de ces quêtes patriotiques. Ce qui s'est fait pour la reconstruction des chaumières, se fera, nous l'espérons, pour le rachat de la France.

LES

NOUVEAUX TARIFS

DE

M. POUYER-QUERTIER,

MINISTRE DES FINANCES.

Monsieur le ministre,

Le droit de 20 0/0 avec drawback applicable aux industries de la soie est proposé par vous à l'Assemblée nationale.

Cette résurrection inattendue d'un système qu'on avait quelque raison de croire abandonné a porté l'effroi dans notre région tout entière.

Les délégués des Chambres de commerce et des Chambres syndicales partent aujourd'hui même pour tenter un suprême effort contre le vote possible de la proposition.

Elever la voix dans une question où les intérêts en jeu se chiffrent par un milliard de transaction est un devoir pour tous ceux qui ont quelque souci de l'une des branches les plus productives de la richesse du pays. Ce devoir s'impose plus impérieusement encore à celui qui a l'honneur de vous écrire. — Membre du conseil général de l'Isère, j'appartiens à un département pour lequel la soie est une source précieuse de salaires et dont les représentants ont émis, à l'unanimité, dans la session de novembre, un vœu contraire à tout impôt sur les matières premières.

Au surplus, je ne m'arroge pas le droit de parler en son nom, mais je me crois celui d'exprimer hautement ma pensée sur un sujet dans lequel j'apporte quelque autorité personnelle.

Je dois l'avouer tout d'abord, il m'a fallu lire le *Journal officiel* pour me convaincre qu'on voulût réellement soumettre la soierie au régime des drawbacks, mais je m'empresse d'ajouter que je ne crois pas encore que l'Assemblée arrive à consommer un acte aussi grave.

Des esprits sérieux et sincères ne peuvent bouleverser à la légère et compromettre la plus florissante, la plus féconde de nos industries nationales.

En supposant que l'Assemblée se laisse entraîner dans le système, elle se dira que pour une industrie représentant 650 millions de production, 150 millions de salaire et repoussant avec un énergique ensemble un régime de la valeur duquel elle est le meilleur juge, une exception peut être faite et qu'on ne doit pas, suivant une expression vulgaire mais caractéristique, la sacrifier dans le tas.

Le tarif appelé à servir de base dans l'espèce, ouvrira les yeux. Il dénote la plus complète méconnaissance des questions à résoudre, et si peu qu'on acquiert le sentiment des difficultés techniques qui s'y rattachent, il est facile de constater l'étrange économie de la combinaison. De là à la démonstration victorieuse du danger qu'offre le système dans cette application, il n'y a pas loin pour l'un des orateurs éminents qui font des choses économiques l'objet de leurs études.

Qu'est-ce, en effet, qu'un tarif où les cocons frais auraient à payer un droit de 1.50 le kil. à leur entrée en France? Il est des cocons frais et en trop grande abondance qui ne valent guère plus de 1.50. — Mais là n'est pas l'anomalie de cet article. — La douane ne sera jamais appelée à frapper ce droit exorbitant sur des cocons frais, par la raison fort simple que les cocons frais ne se transportent pas à de longues distances, qu'il n'y a pas d'exemple qu'en cet état les cocons aient franchi nos frontières, et que vraisemblablement cet exemple ne se produira jamais.

Que dire d'un droit unique et fixe de 3 fr. 50 sur les cocons secs?

Le cocon sec représente plus de trois fois la valeur spécifique du cocons frais, et suivant la qualité il vaut actuellement, sur le marché de Marseille, depuis 12 jusqu'à 26 francs le kilogramme. Que penser enfin de droits de 9 à 11 francs pour les soies gréges de toute provenance, alors que selon les sortes elles coûtent depuis 40 francs jusqu'à 115 francs le kilogramme?

Quant aux tarifs des drawbacks destinés à restituer à la sortie du produit manufacturé exporté partie des droits perçus à l'entrée et dans une mesure équitable et proportionnelle à ces droits, j'avoue mon incompétence, malgré quelque connaissance de la matière.

Ce que je sais pertinemment, c'est que la soie grége subit, par l'opération souvent indispensable du décreusage, une déperdition qui peut varier depuis 5 jusqu'à 25 0/0, et par la fabrication, un déchet qui souvent dépasse 10 0/0.

Ce que je sais de plus, c'est qu'en regard de ces déperditions qui augmentent d'autant la valeur du tissu, se placent, en vue de l'usage, des surcharges infiniment variables et qui oscillent entre 10 et 300 0/0 : et qu'on ne se méprenne pas sur ce chiffre, il s'agit de surcharges qui n'élèvent pas le prix du tissu exporté.

Et maintenant, je m'adresse à votre expérience de manufacturier, monsieur le ministre, et je prends la liberté de vous le demander : comment, dans cette situation complexe qui est la réalité même et que certifieront tous ceux qui ont manufacturé la matière soyeuse, comment, dis-je, pourra fonctionner le drawback? qui saura l'appliquer? Quelle garantie auront les exportateurs contre des jugements arbitraires, le trésor contre des appréciations aléatoires et par suite de déficits assurés?

Si à travers de telles difficultés la douane réalisait les prévisions budgétaires ; si, avec des droits d'environ 20 0/0 à l'entrée, des drawbacks variables agissant sur le plus insaisissable des textiles une fois manufacturé et opérant sur un mouvement d'entrée et de sortie de un milliard de francs, ce qui constitue une véritable opération commerciale, la plus délicate de toutes, car elle offre des chances de perte sans aucune de bénéfice, si, dis-je, dans de telles conditions la douane dégageait au profit du trésor les 10 millions, objectif de tout cet appareil, il faudrait convenir, monsieur le ministre, qu'elle aurait singulièrement perfectionné son outillage et ses pratiques depuis le temps où vous releviez si vertement et si éloquemment ses erreurs inévitables.

S'il en était ainsi, ce serait dû à votre administration, et je ne m'en étonnerais pas, car vous avez donné sur un autre terrain, à votre honneur et pour le plus grand profit du pays, des preuves de vos hautes capacités ; mais nous vous supplions alors de nous détacher, à titre de faveur, quelques-uns de vos agents les plus experts, avec mission de former notre nouvelle génération de manufacturiers, car leurs pères, encore qu'ils soient du métier, se déclarent impuissants à leur donner des renseignements d'une précision aussi rigoureuse.

Je laisse les chiffres ; ils ne tiennent pas debout ; seulement, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, qu'un tel système est impraticable en ce qui concerne la soie et que vous ne le défendrez pas. C'est déjà trop que vous en ayez fait l'objet d'une proposition au sein de l'Assemblée.

Vous ne voudrez pas en poursuivre la réalisation ; vous reculerez devant la nécessité d'attacher votre nom à une pareille mesure. Laissez-moi ajouter qu'il pourrait arriver que l'avenir n'eût pas assez de sévérité pour la mémoire du ministre qui l'aurait fait prévaloir. Je craindrais en vérité qu'il fût mis au rang de ceux qui par la funeste révocation de l'édit de Nantes provoquèrent les émigrations d'où sont orties les fabriques de Suisse et celles de la Prusse rhénane.

Pouvez-vous en douter? Si les représentants du gouvernement dans notre région vous ont fidèlement traduit l'impression produite par les dépêches annonçant la réapparition du drawback, ils ont pu vous dire que c'était de la stupeur. Certes ce n'est pas la perspective d'un impôt nouveau de quelques millions qui effraye l'industrie de la soie, elle est au-dessus de cela. Je me trompe, elle vous a offert ces millions, sous plus d'une forme. Elle ne s'arrête même pas à la pensée que toutes les chances sont pour que le drawback n'impose qu'aux finances publiques des sacrifices d'argent. Mais elle y voit des entraves inextricables à son exportation et dès lors la fin de sa prospérité. Elle se sent menacée par l'agiotage ou le trafic malsain des acquits à caution, par la fraude. Elle est exposée ainsi aux ravages de ces odieux fléaux pénétrant dans ses rangs où jusqu'à ce jour la probité, le travail persévérant et infatigable ont avec l'intelligence assuré surtout le succès et donné la fortune. — Ce qui l'inquiète et l'épouvante, c'est bien le fantôme trop réel de la concurrence étrangère devenant plus redoutable, c'est aussi l'abandon forcé de toutes ses traditions. — Le drawback ne menace pas seulement sa prospérité, il risque de la déshonorer. En un mot l'industrie de la soierie sait à n'en pas douter que le drawback et, j'ajouterai en mon nom personnel, tous droits sur les matières premières lui porteraient un coup irrémédiable. — Elle le sait, elle l'a prouvé et ceci est d'une telle évidence qu'elle en arrive à se demander quel peut être le mobile du projet de loi, car la raison fiscale est insuffisante à le justifier. A-t-on voulu châtier un attachement importun au principe de la liberté commerciale, faire expier les avantages retirés du traité de commerce?

Pour moi, M. le ministre, à la hauteur où vous placent vos fonctions, et où vous appelaient d'ailleurs vos éminentes qualités d'orateur et d'homme d'affaires, je ne puis admettre que dans le ministre des finances n'aient pas disparu et le grand manufacturier et l'ardent protectionniste. — Vous n'avez, je m'en porterais garant, que des intentions absolument patriotiques ; mais, permettez-moi de vous l'affirmer, vous vous être trompé sur l'industrie de la soie, ou, pour être plus vrai, on vous a trompé. Je borne là mes observations. Je n'ai voulu, à aucun degré, traiter la question dans tous ses détails, encore moins discuter le système en général. Cependant il est une autre industrie dont les intérêts me sont chers et se trouvent menacés par votre projet de loi. — C'est la ganterie. — Elle occupe dans l'Isère un nombre considérable d'ouvriers ; elle représente 40 millions de produits, dont la majeure partie s'exporte.

Je ne puis fournir contre les tarifs proposés à son égard des chiffres précis, mais je sais qu'elle a les mêmes vues, les mêmes intérêts que la soierie.

Pas plus que la soierie elle ne voudrait de droits sur la matière première, et elle repousse avec une égale énergie le régime analogue que vous voulez lui imposer. — Comme la soierie, elle ne cherche nullement à s'exonérer de sa part dans les sacrifices imposés par la situation financière, mais, comme elle aussi, elle demande à vivre libre et à développer des exportations qui sont vos meilleures ressources pour les paiements à faire à l'Allemagne; car, à elles seules, les deux exportations réunies ne vous offrent pas moins d'un milliard de créances sur l'étranger, en présence des trois milliards à lui payer.

J'ose espérer que vous ne trouverez pas que la franchise de mon langage excède la limite de ce qui est dû à un ministre, si j'avais besoin d'excuses, je les chercherai dans vos polémiques passées et dans vos discours. — Ces discours ont eu souvent mon admiration. — Je ne suis pas un partisan systématique et déclaré du traité de 1860. J'ai même eu l'honneur de défendre et de sauver de la brusquerie de ses réformes des intérêts industriels que je représentais à cette époque.

Les hommes modérés luttaient alors contre une précipitation périlleuse dans le sens de la liberté commerciale. Les faits ont révélé qu'on était allé un peu vite sur certains points, mais si dans l'ensemble il est impossible de soutenir, *sine risu*, que les traités aient fait plus de mal que de bien à l'industrie française, il est hors de doute qu'on aurait pu éviter bien des souffrances avec plus de sagesse, de modération, en tenant surtout plus grand compte des vœux et des justes réclamations des intéressés.

Le traité de 1860 c'était la révolution économique.

Aujourd'hui le danger n'est plus là, il est dans une réaction impitoyable qui, bien moins que les auteurs du traité avec l'Angleterre, se préoccuperait de consulter les intérêts engagés et abuserait de l'argument des exigences budgétaires.

Puisse cette réaction, si elle triomphait, ne pas devenir fatale pour la prospérité et l'avenir de nos industries !

Daignez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma haute et respectueuse considération,

HENRI BABOIN,
ancien député,
membre du conseil général de l'Isère.

Lyon, le 14 janvier 1872.

P.-S. — Des renseignements que je reçois à l'instant, mais que je ne puis contrôler, me donnent lieu de croire que la draperie de Vienne partage à l'égard du projet de loi tous les sentiments de l'industrie lyonnaise et dauphinoise et de la ganterie de Grenoble.

COURRIER DE PARIS

Paris, 14 janvier.

La discussion sur les impôts menace décidément de se terminer par la conclusion que je vous avais fait pressentir : après avoir successivement battu en brèche tous les impôts qui ne figuraient pas dans son projet primitif, le gouvernement a amené la Chambre dans un dilemme entre l'impôt sur les matières premières et le néant.

C'est hier que M. Thiers a donné de sa propre main le coup de grâce. Si donc la commission du budget ne prend pas la résolution la plus simple et la plus énergique, qui serait d'élever de plusieurs centimes additionnels le principal des contributions directs, l'industrie française doit se préparer à payer les 20 0/0 avec drawbacks.

Le moment est donc venu, pour les intéressés, d'imprimer un nouvel élan à la pacifique agitation entreprise par plusieurs chambres de commerce et qui avait paru jusqu'à ce jour exercer sur l'esprit de la majorité la plus efficace impression.

La question industrielle et financière, malgré son importance prépondérante, n'est pas la seule qui préoccupe en ce moment l'opinion : la réunion tenue vendredi soir par le centre gauche est, elle aussi, l'objet des commentaires les plus passionnés.

Vous savez la teneur de la proposition Picard : il s'agissait de donner au gouvernement sous lequel nous vivons une constitution définitive par le moyen de l'acceptation formelle de la forme républicaine, accompagnée du renouvellement partiel de l'Assemblée et de la création d'une Chambre haute.

Sur ces bases, plusieurs membres du centre gauche espéraient s'entendre avec la plus grande partie du centre droit et fonder avec lui un grand parti de gouvernement.

Quelques membres du centre droit assistaient à la réunion, mais ils n'étaient ni délégués ni autorisés par les députés de leur groupe.

Après une longue discussion où la proposition Picard a été généralement approuvée, on a décidé que cette proposition ne serait pourtant pas présentée, parce que l'on n'était en rien assuré du concours du centre droit.

Ce que je tiens à relever dans ce grave incident, c'est que la forme républicaine a été le terrain adopté par tous les orateurs, les uns y trouvant la satisfaction de leurs idées et la sanction de leur expérience, les autres y voyant la meilleure issue que comporte la situation présente. Si de pareilles tendances ne suffisent pas pour pousser la majorité à la proclamation de la République définitive, du moins elles sont une garantie pour la solidité et la durée de la République provisoire.

Vous savez que le prix biennal de 20,000 francs successivement mis à la disposition des cinq académies, pour être décerné à l'homme qui, par ses travaux, a le plus honoré et servi

le pays, que ce prix, dis-je, a été, cette fois, attribué à M. Guizot.

Il y a dix ans, c'est M. Thiers, lui-même, qui avait été choisi : à l'exemple de son prédécesseur, M. Guizot vient de consacrer le capital de 20,000 francs, qui lui échoit, à fonder un prix trisannuel de 3,000 francs, destiné à l'auteur du plus remarquable travail de critique littéraire.

Parlons un peu de l'empereur du Brésil : il est allé à Cherbourg et à Nantes, comme vous savez; il est revenu hier soir, aujourd'hui même il assiste au concert Pasdeloup.

Ce prince montre décidément beaucoup plus d'esprit, de gout et de bonne humeur que la plupart de ses pareils : il veut tout voir, et le voir à son aise. Les monuments l'intéressent moins que les mœurs et il pense très-justement qu'on ne connaît bien un peuple que si l'on a vécu dans sa familiarité.

Il veut donc savoir à quoi s'en tenir sur cette institution si charmante et si populaire des concerts du Cirque; ce n'est pas seulement pour entendre de la musique, puisqu'il est déjà plusieurs fois allé au Conservatoire, où l'exécution est certainement plus parfaite; mais il tient à se rendre compte de la valeur de l'orchestre Pasdeloup et des impressions que les morceaux classiques font sur la masse du public parisien.

A ce propos, je vous dirai qu'au Conservatoire, où il est fort assidu, c'est un *écouteur* religieux. Il s'enfonce dans sa loge et donne l'exemple du recueillement aux dilettante les plus convaincus.

Quant à moi, je ne désespère pas de le voir un jour au bal de l'Opéra, qui est aussi l'un des aspects de la vie parisienne ; celui d'hier a été fort brillant, en l'honneur, j'imagine, du Carnaval, qui vient de s'ouvrir.

Quelques journaux étrangers s'élèvent contre cette résurrection d'un divertissement que nos désastres semblaient devoir enterrer pour jamais. Ils y voient le témoignage de notre incorrigible légèreté et le signal de nouvelles chutes. Je ne partage pas leur indignation.

Ce n'est pas en faussant la tournure de notre esprit que nous nous relèverons : un grain de gaieté a de tout temps élu domicile dans le cerveau gaulois ; il ne faut pas l'en chasser. Ce qui importe, c'est que les choses sérieuses soient faites sérieusement.

Nous avions fait de la politique un vaudeville ; il s'agit donc tout simplement de la traiter désormais comme une affaire grave, ce qui ne nous empêchera pas de rire à table et de nous amuser au bal. Je ne demande pas que M. Dufaure conduise l'orchestre de l'Opéra ; je me borne à souhaiter que M. Strauss, malgré tout le respect que j'ai pour son archet, ne préside pas le conseil des ministres.

L'affaire du *Roi Carotte* commence à devenir légendaire ; voilà quinze jours que la répétition générale est annoncée, promise; les feuilles spéciales consacrent une bonne partie de leur rédaction à raconter les péripéties des décors, des costumes, des ballets, etc. Les journaux illustrés nous donnent l'avant goût des merveilles de mise en scène qu'on nous prépare. On essuie sa lorgnette, on refuse les invitations, on ajourne les rendez-vous, paf ! la répétition est contremandée. Elle devait avoir lieu ce soir sans remise, je n'ose pas encore vous dire si l'administration de la *Gaîté* tiendra enfin sa parole.

Quoi qu'il en soit, les petits théâtres ont eu le temps de parodier le *Roi Carotte* avant même qu'il ait été représenté : le théâtre des *Menus Plaisirs*, petite boîte assez amusante située boulevard de Strasbourg et où l'on jouait il y a deux ans *Genièvre de Brabant*, a donné hier soir la *Reine Carotte*.

Ruy Blas se répète avec ardeur à l'Odéon. Victor Hugo y va tous les jours et suit tous les rôles avec le soin le plus minutieux. Un changement de distribution : Mme Victoria Lafontaine est remplacée par Mlle Sarah Bernhardt dans le rôle de la reine. La jeune et sympathique artiste mène de front la Dona Maria de l'avenir et l'Aïssé du présent. Je crois que le personnage d'Hugo lui convient beaucoup mieux encore que celui de Louis Bouilhet.

A propos de Louis Bouilhet, savez-vous que le conseil municipal de Rouen, sa patrie, s'est prononcé contre l'érection de sa statue sur l'une des places de la capitale normande ? Le porte-parole du conseil, en cette affaire, était l'un des adjoints, lequel est poète lui-même ; il a donné pour raison à M. Gustave Flaubert, l'ami de Bouilhet, que celui-ci n'avait pas un de ces talents transcendants qui suffirent à illustrer leur ville natale.

M. Flaubert va, m'assure-t-on, publier sous peu le récit de ses démarches, les réponses qui lui ont été faites et *quelques poésies de l'adjoint en question* ; ce curieux dossier paraîtra d'abord dans le *Nouvelliste de Rouen*, pour être ensuite édité en brochure. Cela promet quelques jours de franche gaîté aux citoyens de la république des lettres.

M.

TABLETTES VERSAILLAISES

LE DISCOURS DE M. THIERS.

Nous sommes tout à fait à l'aise pour parler du discours de M. le président de la République. Usant d'un artifice de rhétorique quelque peu vulgaire, et peut-être indigne d'un orateur tel que lui, M. Thiers nous affirme qu'il n'est point l'auteur du projet du gouvernement, qu'il n'en est que l'approbateur. Nous acceptons cette fiction commode, qui laisse autant de liberté à la réfutation qu'elle en a donné à l'éloge. Si parfois notre critique semblait un peu vive, il serait bien entendu que M. Pouyer-Quertier, ministre des finances et auteur du projet d'impôts sur les matières premières, est seul en butte à notre courroux.

Le discours de M. Thiers, un grand et magnifique discours qui n'a pas duré moins de trois heures, peut être divisé en deux parties. La première, de beaucoup la plus courte, et qui n'est proprement qu'un préambule, démontre ou essaie de démontrer l'impossibilité de faire aucune réduction sur les 247 millions demandés par M. le ministre des finances. La seconde établit ou essaie d'établir qu'à l'exception de 62 millions, — pas un de plus, pas un de moins, — qu'on pourra puiser à des sources ou plus riches qu'on n'avait pensé tout d'abord, ou même (ô merveille !) découvertes inopinément et juste à point pour les besoins de l'heure actuelle, cette somme énorme ne peut nous être fournie sans péril pour la fortune publique que par l'impôt des matières premières.

Nous glisserons rapidement sur la première partie, celle relative aux économies réclamées, — tout bas, — par les uns et déclarées impossibles par le gouvernement. Ces économies ne pouvaient porter que sur les 75 millions d'augmentation réclamés par la guerre ou sur les 200 millions attribués à l'amortissement.

Sur les 75 millions alloués au département de la guerre, toute discussion publique doit être écartée : une parole imprudente, une question téméraire dans un débat de cette nature pourrait coûter plus cher à la France que les 75 millions demandés.

Sur les 200 millions de l'amortissement, nous ne ferons aucune critique de fond. Mais il nous sera bien permis de faire le procès des arguments invoqués pour justifier cette mesure, qu'on dit être de nécessité et de salut : « Voyez l'Angleterre, nous dit M. Thiers ; voyez l'Amérique. L'Amérique consacre 500 millions par année à amortir sa dette. » L'éminent orateur veut bien convenir que l'amortissement qu'on propose en ce moment en France diffère quelque peu de l'amortissement tel qu'on le pratique en Amérique. Avec un peu plus de bon vouloir, il reconnaitrait qu'il y aun abîme entre le système géneral de libération financière adopté par l'Amérique après la guerre de sécession et celui auquel la France veut recourir après la guerre de 1870-71. Les Etats-Unis ont bravement institué l'impôt de guerre, l'impôt héroïque, temporaire et rapide, qui fait payer au présent les fautes du présent et dégage les générations futures : M. Thiers — c'est-à-dire M. Pouyer Quertier — a reculé devant l'adoption du système américain ou de tout système analogue. Ce qui a sauvé d'autres nations lui paraît au-dessus des forces et du tempérament de la France. Il a voulu faire de l'héroïque avec du vieux, du salut avec de la pusillanimité, s'en tenir, en un mot, à la routine *dite* française.

Que les partisans de l'impôt sur les matières premières, que les adversaires aussi acharnés que timorés de l'*income-tax* s'abstiennent donc d'invoquer dans la discussion l'exemple de l'étranger. Nous sommes nés français et chauvins, chauvins en industrie, comme l'a dit spirituellement M. Tirard, chauvins en guerre : chauvins et français demeurons jusqu'à la consommation totale, et que l'ombre du bonnet de M. Jérôme Paturot nous protége !

Nous avons dit plus haut que M. le ministre des finances, qui, en cherchant bien, avait fini par découvrir 62 millions et demi (*et demi*! quelle précision) de surtaxes tout à fait acceptables, qu'on avait, par méchance, oubliées. 10 millions sur les textiles étrangers, 20 millions sur le sucre, 5 millions sur les allumettes, 3 millions cinq cent mille francs sur le transport des journaux, 10 millions sur les droits de navigation, 6 millions sur le droit de balance, etc. En tout 62 millions et demi. *Et demi*! mais ni franc, ni sou, ni centime en plus, ou M. Pouyer-Quertier ne répond de rien.

Restent les 200 millions ou à peu près. Comment les avoir? Trois moyens seulement: l'impôt sur le revenu, le décime, ou enfin l'impôt sur les matières premières.

Mon dieu ! M. Thiers n'a pas de parti pris. Il ne dit non à aucun impôt, sauf précisément (voyez encore la méchance !) à l'impôt sur le revenu. A celui-là il dit NON et encore NON. C'est qu'il s'agit ici d'un principe, et pour les principes faux, « il n'y a pas d'impartialité possible : il n'y a que la condamnation du principe faux. » Et cependant, M. le président de la République, car cette fois c'est bien vous qui parlez, quand vous voulez établir l'impôt sur les matières premières, toute la France, la Normandie exceptée, ne vous crie-t-elle d'une voix unanime et presque impérieuse à force d'être unanime dans sa supplication : *Non, Non* ! Et quand vous êtes seul à dire *Oui*, vous n'êtes pas effrayé de votre solitude. Et ce vide qui se fait autour du despotisme de vos doctrines économiques ne vous inspire aucun doute sur l'infaillibilité de votre clairvoyance !

Donc M. Thiers, — car l'on ne peut se faire plus longtemps à cette fiction de M. Pouyer-Quertier inspirant M. Thiers ou lui mâchant la besogne, — M. Thiers rejette l'impôt sur le revenu, qui n'est que *le socialisme par l'impôt*, le loup sous la peau de l'agneau, Il reconnait cependant qu'il y a des hommes honorables qui le préconisent : M. Clapier, s'il vous en souvient, avait pareillement reconnu qu'on peut être honnête homme et partisan de l'*income-tax*. Il est vrai que M. Clapier, honorable ami de M. le président de la République, sera traité tout à l'heure par M. le président d'esprit chimérique. L'esprit de M. Clapier, ou son projet, — mais c'est tout comme. Quant à M. Deseilligny, il n'est qu'un romancier-financier. Nous nous attendions après cela à ce que M. le président traitât M. Wolowski d'*idéologue*. M. Thiers n'est-il point le Napoléon de l'économie politique ? Passons.

L'*income-tax* écarté, M. Thiers arrive au décime. Décidément nous jouons de malheur. L'éminent orateur, libéralement, admet tous les impôts, sauf l'*income-tax*, qui était le véritable impôt des circonstances, et qu'il déteste. Quant au décime, loin de l'abominer, il le chérit ! Seulement..., il est trop tard... Certains impôts ont été tellement surchargés qu'on ne saurait aller plus loin... Et puis, *tous les rôles de perception sont faits* !... M. Thiers avait, paraît-il, proposé le décime en temps utile. C'est l'Assemblée qui n'a pas voulu. — Peut-être n'a-t-elle pas entendu... Maintenant le mal est fait. Est-il irréparable ? M. le président de la République le dit... et le déplore.

Nous voici donc amenés, sinon, — comme paraît le croire M. le président, — acculés à l'impôt des matières premières. Cet impôt-là a tous les mérites. Il est facile à percevoir, susceptible d'être réparti à l'infini et par dose infinitésimale, insensible, bon pour l'agriculture... Une véritable *revalescière* que cet impôt ? Il nous extirpera en douceur 160, peut-être 180 millions, et loin d'en souffrir nous nous en porterons mieux après.

Deux systèmes étaient en présence. Le 3 0/0 de la commission et le 16 0/0 du gouvernement, celui-ci avec drawback. Des deux quel est le meilleur ? La majorité des chambres de commerce a répondu : ni l'un ni l'autre. Une minorité timide a accepté le 3 0/0 *à regret*.

M. Thiers en tient pour le 16 0/0 avec drawback, contre l'opinion presque unanime de la France industrielle et commerciale qui ne veut ni du 16 0/0 ni du 3 0/0. Il faut que la France industrielle et commerciale ait l'oreille bien dure et soit bien infatuée d'elle-même. C'est un signe des temps. Après l'anarchie morale, l'anarchie intellectuelle. *On* (la France, sans doute, l'unanimité des négociants et des industriels), *on ne veut pas admettre les idées d'autrui* ! (sic). « Lorsqu'un homme *pratique*, dit M. le président sans parti pris, se renseigne auprès des hommes les plus compétents, cherche ce qu'il y a de mieux, on tâche tout de suite d'imaginer autre chose. »

Or quels sont les hommes compétents, — plus compétents sans doute et plus *pratiques* que les industriels et les négociants, — auprès desquels s'est renseigné M. le président ? Les sommités de l'administration ! « Nous nous sommes adressés à l'expérience, dit M. Thiers. Je le dis avec orgueil pour mon pays, et avec un sentiment de confiance, Il y a dans nos grandes administrations, et notamment dans celle des finances, des hommes d'une *immense* expérience et d'un haut mérite ; ces hommes, nous les avons réunis autour de nous, en conseil, et nous nous sommes adressés à leur pratique consommée des affaires. »

Ainsi parle M. Thiers, et au moment où il s'exprime ainsi, il ne songe pas que ces administrateurs si consommés qui ont répondu à ses questions dans le sens (nullement mystérieux) de ses préférences sont, pour le plus grand nombre, ceux-là même qui faisaient chorus aux idées libre-échangistes du gouvernement impérial lors de l'inauguration de ces traités de commerce dont M. Thiers déclare, dans ce même discours, appeler de tous ses vœux la dénonciation ! Les administrateurs consommés disaient *oui* alors au gouvernement, et ils disent *oui* encore aujourd'hui. Ce n'est plus le même gouvernement, ce ne sont plus les mêmes théories économiques et financières, c'est le noir au lieu du blanc, mais qu'importe ? C'est *le gouvernement*, et l'on répond *oui*... et l'on est *cru*, même quand ce gouvernement s'appelle M. Thiers et qu'il a à sa tête un homme qui naguère, à lui tout seul et par ses seules ressources, menait à bien ces enquêtes qui faisaient la lumière dans les ténèbres de la politique et de l'administration impériales !

Nous n'essaierons point d'analyser cette seconde partie du discours de M. Thiers. Comme toujours, l'incomparable orateur a été merveilleux de critique dans la démolition des systèmes et même des orateurs qu'il avait à combattre, prodigue aussi de caresses non-seulement à tous les partis, ce qui est peut-être une nécessité de situation, mais encore aux intérêts, ce qui est d'une tactique plus vulgaire et moins excusée par les raisons de patriotisme. Aux grands propriétaires de la droite, il a montré l'invasion prochaine des laines de l'Australie et de la Plata : la majorité, pleine d'entrailles pour ses moutons, a frémi, puis battu des mains à l'exposé d'un système qui protége *la laine nationale*.

Et *la soie nationale*? Pour la soie nationale les arguments ont été plus faibles, Celui des robes de vingt mètres, par exemple. « Une robe qui représente cent cinquante francs de soierie, dit M. le président, plus la confection de 150 francs, savez-vous combien cette robe paiera ? 12 francs. Cela vous inquiéterait-il beaucoup ? » Pas le moins du monde, s'il ne s'agissait ici que de l'intérêt de la consommatrice. Mais il s'agit de l'intérêt de l'industrie nationale et de l'exportation que le tarif menace et que le drawback ne rassure qu'à moitié.

Sur l'article du coton, les avances de M. le président de la République ont été toutes pour la gauche.

M. Thiers s'est efforcé de lui démontrer qu'on pouvait satisfaire la Normandie sans que la classe ouvrière eût trop à souffrir. L'impôt sur le coton lui sera beaucoup moins onéreux que ne serait une surtaxe sur le sel. A peine une augmentation de six sous par robe de six mètres pour la femme (M. le président est économe) et de deux sous par chemise pour le mari ! Quoi de plus démocratique? Il resterait cependant à prouver que la surtaxe sur le sel serait plus lourde. Car, à tant faire que de s'introduire dans les secrets de la mansarde, il serait bon de compter le nombre des robes et celui des chemises... Toutes ces supputations prêtent singulièrement à l'arbitraire.

—

Le discours de M. Thiers s'est terminé par la péroraison d'usage, une exhortation à la concorde sous l'invocation du pacte de Bordeaux, bien étonné sans doute d'être mis en cause à l'occasion d'un débat de cette nature.

Le pacte de Bordeaux gagnerait, selon nous, à n'être invoqué qu'aux jours de crise de notre politique : Athènes ne faisait point prendre la mer tous les matins à la galère salaminienne.

Quant à cette dépense inouïe de vie et de talent, quant à ce gaspillage que fait l'illustre patriote qui nous gouverne d'une autorité morale si précieuse à la France dans cette anarchie des partis, nous n'avons rien à en dire, sinon que nous ne pouvons refuser à M. Thiers ce droit qu'il revendique si noblement de « s'épuiser » pour ce qu'il croit le bien du pays.

Il est un sacrifice cependant dont la France lui saurait encore plus de gré : ce serait de consentir à réserver ses forces pour les heures de péril national, au lieu de les consacrer à lutter de toute sa personnalité et de tout son génie contre les instincts et contre les vœux du pays dans des questions où la politique et le pacte de Bordeaux n'ont absolument rien à voir.

H. A.

NÉCROLOGIE

Le duc de Persigny vient de mourir à Nice après une courte maladie. Jean-Gilbert-Victor Fialin était né le 11 janvier 1808 à Saint-Germain-Lespinasse (Loire).

Il s'enrôla à dix-sept ans, fut ensuite admis à l'école de cavalerie de Saumur et en sortit imbu d'idées royalistes assez prononcées. Il les modifia sous l'influence d'un officier du régiment de hussards dont il faisait partie, et s'associa, en 1830, au mouvement militaire de Pontivy en faveur de la révolution de juillet. Sa conduite ayant été taxée d'insubordination par ses supérieurs, il fut réformé.

Etant venu à Paris, en 1831, il collabora au *Temps*, dirigé par M. Baude.

Ce fut vers cette époque qu'il quitta son nom patronymique de Fialin, pour prendre celui de vicomte de Persigny, appartenant, dit-on, à sa famille, bien qu'elle eût négligé de le porter.

Converti par la lecture du *Mémorial de Sainte-Hélène* à la cause bonapartiste, il fonda l'*Occident français*, dont il ne publia que le premier numéro, mais qui lui valut l'amitié de Louis Bonaparte. Il parcourut ensuite la France et l'Allemagne pour travailler à la reconstruction du parti impérialiste, et il fut le principal instigateur de l'affaire de Strasbourg, dont il prépara les plans et la mise en scène.

Il se réfugia ensuite en Angleterre.

Associé quatre ans plus tard à l'affaire de Boulogne, il fut condamné par la cour des pairs à 20 années de détention ; mais le gouvernement ne lui donna pour prison que l'enceinte de la ville de Versailles.

Aussitôt qu'il apprit la chute de la famille d'Orléans, en 1848, M. de Persigny accourut à Paris, s'entendit avec les membres de la famille Bonaparte, et prépara avec eux l'élection du 10 décembre. Il fut nommé aide-de-camp du nouveau président. Lors du coup d'Etat, ce fut lui qui prit possession du local de l'Assemblée nationale.

De 1852 à 1863, M. de Persigny, nommé sénateur, fut tour à tour ministre de l'intérieur et ambassadeur à Londres.

En 1863, il fut nommé duc. En 1871, il ne se présenta pas comme candidat aux élections à l'Assemblée nationale, mais il n'en était pas moins resté l'ami le plus dévoué de l'ex-empereur, à la vie duquel la sienne se trouvait liée depuis 1834.

On peut dire qu'il était le dernier napoléonien convaincu.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On lit dans le *Bien public* :

Un groupe de la gauche s'était entendu pour prier M. Vautrain de prendre le premier la parole sur les propositions de retour à Paris; mais il a reconnu qu'il était plus sage de laisser ce soin au gouvernement, qui demandera simplement le renvoi à une commission spéciale et n'entrera pas dans le cœur de la discussion.

—

La réunion républicaine du Jeu-de-Paume vient de délibérer une troisième fois sur la question de la restitution des biens de la famille d'Orléans; elle a décidé qu'elle prendrait part à la discussion publique et voterait contre le projet de loi.

—

Le *Français* nous donne la nouvelle suivante :

« Les trois députés de la Corse viennent d'adresser une circulaire à leurs électeurs pour leur recommander de voter pour M. Rouher. Il paraît que cette circulaire renferme les attaques les plus violentes contre le gouvernement actuel. »

—

La nouvelle commission du budget s'est divisée en six sous-commissions qui sont ainsi composées :

Finances. — MM. de Soubeyran, Magne, Bocher, André (Charente), Gouin, Buffet, Wilson, de la Bouillerie.

Guerre.— MM. de Maillé, Langlois, L. Passy, Duclerc, de Lasteyrie.

Marine. — MM. Lambert de Sainte-Croix, Ancel, Raudot.

Agriculture et commerce. — MM. Vétillard, Guichard, de Lavergne, Guibal.

Intérieur, justice, affaires étrangères. — MM. Benoist-d'Azy, Deseilligny, Plichon, Daru, Mathieu-Bodet.

Instruction publique, cultes, beaux-arts et travaux publics. — MM. Vitet, de Talhouët, Teisserenc de Bort, Beulé, Caillaux.

La commission a commencé ensuite l'examen du budget de 1872. Elle a adopté, les quinze premiers chapitres relatifs au ministère des finances.

Elle s'est prononcée hier pour le maintien de l'amortissement annuel de 200 millions.

NOUVELLES ET BRUITS

Le *Journal officiel*, partie officielle, publie une note d'où il résulte que la France ayant désormais un ambassadeur régulièrement accrédité auprès du gouvernement allemand et celui-ci auprès de la République française, la mission spéciale que la France entretenait auprès du général Manteuffel doit prendre fin.

M. de Saint-Vallier reste pourtant chargé de représenter les intérêts français auprès du quartier général allemand, mais avec le titre de commissaire extraordinaire.

—

Ce soir il y a de nouveau grand dîner à l'hôtel de la présidence.

Sont invités : MM. Batbie, Barthélemy St-Hilaire, les généraux Ladmirault et de Cissey, et tous les ministres présents à Versailles.

M. Casimir Périer seul s'est fait excuser, à cause de son deuil récent.

—

Nous apprenons que le prince de Galles a pu sortir de sa chambre et il a fait une promenade en voiture.

L'héritier du trône d'Angleterre peut donc être considéré comme sauvé.

Ce n'est pas à Hyères, comme on l'avait dit, qu'il doit achever sa convalescence, c'est à Nice. M. Roblin Parceval, messager de la reine d'Angleterre, y a fait retenir des appartements pour le prince.

—

D'après le *Journal de Rome*, le pape serait légèrement indisposé depuis quelques jours, il a eu deux attaques d'épilepsie ; son état, toutefois, ne présente aucune gravité.

—

Le ministre de la guerre d'Italie, empruntant un trait de l'organisation militaire allemande, vient de créer dans l'arme du génie un bataillon de télégraphistes et un bataillon d'employés de chemins de fer.

—

Tandis que la réorganisation de notre armée marche à pas lents, malgré les craintes qu'affecte M. de Bismarck, l'Allemagne a déjà refait son armée complète, ses cadres, assuré ses effectifs, remplacé ses vieux uniformes, son matériel de guerre, etc.

On est prêt, ici, à entrer demain en campagne, nous écrit-on de Stuttgart. Les soldats s'exercent à la cible, et les artilleurs de la dernière levée sont déjà aptes à faire un service excellent.

Quant au service des étapes, que la France devrait bien adopter, il s'exerce sur le territoire allemand absolument comme si une guerre défensive était prévue par M. de Moltke.

—

De renseignements combinés que nous trouvons, donnés par la *France*, la *Gazette de Spener* et le *XIXe Siècle*, il résulterait que le gouvernement a en main les 650 millions nécessaires à l'acquittement du quatrième demi-milliard.

Ces 650 millions ont été proposées, il y a peu de jours, à M. d'Arnim, moyennant l'évacuation de deux de nos départements.

M. d'Arnim en a immédiatement informé son gouvernement ; mais la Prusse a refusé.

—

La *Gazette militaire* de Berlin publie la première partie de l'étude annoncée depuis longtemps, du général de Moltke, sur les opérations de la guerre de 1870. Il résulte de cette publication que ci, au lieu de marcher vers Metz pour porter secours au maréchal Bazaine, l'armée commandée par le maréchal Mac-Mahon fût revenue vers Paris, tout le plan de campagne des Prussiens aurait été bouleversé, et que tous les avantages de la campagne sur le territoire français auraient été pour la France.

Bien que l'opinion soit à peu près unanime dans son jugement sur la marche dans Sedan, un tel aveu fait par un ennemi de cette valeur est toujours bon à enregistrer.

—

Le gouvernement espagnol songe à tout et il a évidemment pris à tâche de réparer nos petites injustices.

L'autre jour, il donnait un brevet de lieutenant à un jeune homme célèbre par son intrépidité à ramasser des balles sur les champs de bataille et dont nous avions le tort de laisser le courage sans emploi. — Aujourd'hui il décore le chanteur parisien Petit, celui qui jouait si bien Méphistophélès dans le *Petit Faust*.

—

C'est le moment de trembler !

Un savant italien, l'astronome Giovanni Castro, annonce la fin du monde pour le 11 janvier 1877.

C'est une comète qui doit anéantir par sa rencontre notre malheureuse planète. Il paraît que nous serons asphyxiés d'abord, et brûlés ensuite.

Un véritable luxe de destruction, comme on voit.

—

On annonce l'arrivée à Paris de M. Remington, le célèbre inventeur du fusil qui porte son nom.

M. Remington, qui est accompagné de sa famille,, est descendu au Grand-Hôtel.

Son invention lui a singulièrement réussi, car c'est par millions que se chiffre aujourd'hui la fortune de M. Remington.

—

Voici la description des nouveaux billets de cinq et de dix francs que la Banque de France va mettre en circulation :

Ces billets sont un peu plus petits que ceux de vingt francs, d'un aspect à peu près semblable et toujours imprimés en bleu.

Au recto on lit : *Banque de France*. Au dessous, en gros caractères noirs : Cinq francs — ou dix francs. Puis les signatures du caissier principal Ad. Mignot et du secrétaire général Marsaud. Au milieu, les deux médaillons rappelant les dispositifs de l'article 139 du code pénal. A droite et à gauche, les figures allégoriques d'usage, les numéros du billet, de sa série, de son ordre dans la série.

Au verso, comme à travers un nuage, la grande image de la Banque de France.

—

Un certain nombre de condamnés à mort de la Commune attendent les uns que la commission des grâces ait statué sur leur sort, les autres.....que justice se fasse : Lisbonne, l'acteur; Verdagner, le soldat déserteur; Simon Mayer.

Lisbonne paraît extrêmement tranquille et semble indifférent à son sort, mais il est certain que ce calme est affecté. C'est encore un rôle qu'il joue. L'acteur reparaît sous le condamné.

Verdagner, lui, pose pour l'homme fort ; il chante toute la journée des couplets grivois et vise évidemment à se faire dans la prison une réputation de cynique. Il dit à qui veut l'entendre qu'il est athée et révolutionnaire, comme Ferré. Grand bien lui fasse...

Simon Mayer, au contraire, est très abattu, très découragé. Il cherche à s'isoler de ses compagnons pour pleurer sans qu'on le voie.

—

L'ex-général Cremer écrit à un journal, pour démentir une prétendue conversation entre lui et le préfet de police, une lettre dont nous extrayons les passages suivants.

Je me crois en droit néanmoins de protester contre le droit que peut s'attribuer un juge d'instruction quelconque, s'appelât-il Larcher, et eût-il, — horrible catastrophe ! — reçu le prénom d'*Aldonse* de me faire dépenser 200 fr. pour avoir la satisfaction de faire sa connaissance.

Je sais bien que, voir l'homme qui seul en France s'appelle Aldonse, cela n'est pas un mince avantage... mais 200 fr., par le temps de suppression des grades qui court, c'est vraiment un peu raide !

En somme, j'ai affirmé que je ne regrettais, dans l'exécution du nommé Arbinet, que l'impossibilité où je me suis trouvé de lui donner pour collègues quelques compagnons de gredinerie, entre autres un marchand de grains que tous les Dijonnais vous nommeront.

LE NOUVEAU DISCOURS DE M. THIERS

(Suite et fin.)

L'honorable M. Thiers en arrive au lin et au chanvre. Les impôts que nous avons présenté s'élèvent à la somme de 97 millions. Si grandes que soient les variations, ils ne se réduiront pas à moins de 75 millions qui nous sont parfaitement suffisants.

Avec les huiles, les bois, les peaux, etc., etc,, nous arrivons à 90 millions qui, réunis aux précédents, font un total de 165 millions. Ces impôts ont l'avantage par la dispersion d'être insensibles. Ils n'augmentent par une peau de gant d'un centime, ni la livre de savon, etc.

Pour tous ces impôts, il y a un drawback ; ils sont une protection considérable de l'industrie française et en faveur de l'industrie.

Voilà pourquoi nous nous sommes arrêtés à l'impôt sur les matières premières; abondance de ressources, certitude de ressources, aucune charge appréciable contre l'industrie et protection réelle de notre agriculture. (Mouvement.)

J'ai oublié de vous dire que sur l'enregistrement par le droit fixe, nous obtenons encore 15 millions ; nous arrivons à la somme nécessaire. Nous arrivons au résultat indispensable.

On nous a dit : Pourquoi pas un impôt sur les transactions ? Si la base apportée ici est réelle, malgré les vexations, la base serait très belle. M. Deseilligny parle de 100 milliards. C'est un savant homme, mais qu'en sait-il ?

Le produit appréciable de la France est d'une vingtaine de milliards. Mais comment obtenir une base de 100 milliards sur les transactions ? et l'on se croit modéré. ! C'est dépasser tout ce qu'a pu inventer l'imagination des romanciers financiers français. (On rit.)

Il n'y a que 7 milliards d'effets de commerce en circulation, et l'on parle de 100 milliards de transaction.

Au lieu d'un essai modéré, on nous propose la base la plus immodérée. On a émis l'impôt sur les quittances ; et quelle que soit la mauvaise volonté du contribuable, un impôt de 10 centimes est facilement perçu; la perception est appuyée sur la modicité de l'impôt.

Si l'on veut baser un impôt sur les quittances en proportion de la valeur, il faudra des précautions, et vous ne voyez pas que vous arriveriez à la plus universelle et à la plus grande des vexations!

Vous figurez vous toutes les transactions du commerce pendant toute la journée frappées d'un timbre proportionnel ; il faudra un agent derrière chaque négociant. (Mouvement.)

Et combien d'un essai modeste, peut-être d'un faible produit, peut être d'un produit assez considérable parce qu'il est en quelque sorte volontaire, vous voulez arriver à un impôt impraticable qui rendra cette société impraticable. (Sensation prolongée.)

C'est l'exercice universel. Et vous voulez que nous fassions reposer sur un pareil impôt la fortune de l'Etat, l'équilibre et le salut de la France, car l'équilibre c'est le salut même de la France ! (Très-bien !)

M. Thiers réfute ensuite l'impôt proposé par M. Clapier sur les produits fabriques. Les produits les meilleurs de la France seraient frappés par un bon marché, et pour la concurrence c'est notre qualité présente. L'impôt sur les produits manufacturés nous entraînerait à favoriser seulement le bon marché, et l'on oublie que nos fers ne se soutiennent que par la protection et par l'immense fabrication qu'exige le développement si considérable des chemins de fer que l'on ne peut suffire aux exigences.

J'en reviens à l'impôt sur les produits fabriqués : c'est encore, plus qu'ailleurs, l'exercice universel. Et d'ailleurs, qu'appelez-vous le produit fabriqué ? A quel moment le saisir ? Vous irez donc dans tous les magasins ? Enfin, vous rétablirez une véritable inquisition. Et véritablement, je me demande où est l'homme de sens qui peut s'arrêter à de pareilles hypothèses ? (Sensations prolongées.) Nous ne sommes pas un gouvernement qui demande des ressources pour se livrer à des dépenses d'un caractère incontestable ; nous plions sous la nécessité ; nous nous sommes adressés aux hommes les plus expérimentés, et je vous dis : Nous allons à la confusion. La commission a trouvé 32 millions au lieu de 50 par l'impôt sur le revenu ; il y a le décime qui est inacceptable. Si vous n'acceptez pas l'impôt sur les matières premières, vous ferez une chose grave ; je ne saurais comment établir l'équilibre, et l'équilibre, c'est le salut, et je ne saurais comment couvrir la situation ; non pas que ma personne puisse couvrir quelque chose d'aussi grand que l'Assemblée nationale. (Mouvement.)

Je vous demande un petit aide et puis vous citez ce fait qui nous donne raison d'avoir agi comme nous l'avons fait. Ainsi, si vous ne nous avez donné ce que nous vous demandions par la loi de Banque, eh bien nous aurions été dans l'obligation de créer sans loi un excédent de 20 millions de billets.

A d'autres époques on nous a opposé des contradictions et vous avez vu que nous avions raison. Vous avez vu que nous n'étions ni un si mauvais citoyen ni un citoyen si mal habile qu'on nous disait.

Je vous demande également de maintenir la loi de Bordeaux. Je dis que l'on peut déplaire aux uns en voulant plaire aux autres, et déplaire aux autres en plaisant. Si nous abandonnions cette loi, Dieu sait quels malheurs fondraient sur la France ; ce n'est d'aucun parti que je me préoccupe, c'est de la France ; c'est de ce parti seul, de la France que je me préoccupe. Il ne faut pas oublier que nous avons à nous garder du danger.

Ce n'est pas l'anarchie politique qui nous menace, c'est l'anarchie intellectuelle. (Très-bien ! très bien !)

On a parlé de liberté et de sentiments libéraux; j'ajoute en substance M. Thiers, et ce n'est pas qu'on peut suspecter à cet égard. Si j'ai défendu le pouvoir, dit-il, c'est surtout dans les moments de danger, habituellement j'ai défendu la cause de la liberté et ce n'est pas de ce côté (la gauche), que je devrais être suspecté.

Ce n'est pas du reste la liberté qui aujourd'hui est en péril : « c'est plutôt l'unité de nos vues. Le gouvernement est sous la vague ; il fait tous ses efforts pour se tenir au dessus ; le gouvernement est avec la nation de l'Assemblée, et il ne résistera pas à vos minutes à votre volonté.

Vous ne sauriez sous ce gouvernement douter un instant de la liberté ; c'est tout au plus du pouvoir que vous pouvez douter. Mais je vous en supplie, termine M. Thiers, ayons de l'unité d'esprit ; adoptons ce qui nous paraît juste, malgré quelques inconvénients, et ne soyons pas la risée des peuples, n'étant qu'une nation de discuteurs qui, dans le plus extrême, ne sait que contredire et n'aboutit à rien.

Je ne veux pas diminuer votre liberté, mais ce que je fais, je cherche à user moi aussi de la liberté, comme vous usez de la vôtre ; moi je prends la mienne, mais m'épuisant, je vous en donne le role, uniquement dans le but du bien et dans des vues les plus patriotiques. (Applaudissements prolongés.)

M. le président de la République est félicité par un grand nombre de députés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi prochain.

La séance est levée à 6 heures 10 m.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 13 janvier 1872.

A 2 heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté sans discussion.

de Dampierre appelle l'attention de l'Assemblée sur une pétition d'un ecclésiastique, de Tarascon, demandant dans un intérêt économique la suppression des facultés de théologie.

Cette pétition était conçue en des termes forts ou ges pour un ecclésiastique.

La commission avait passé à l'ordre du jour parce qu'il est reconnu depuis que la pétition était l'œuvre d'un faussaire, l'ecclésiastique auquel on l'attribue, l'abbé Alinard, a réclamé énergiquement. Dans cette situation, la sixième commission demande que la pétition signée de faux soit transmise à M. le garde des sceaux afin qu'il y soit donné la suite qu'il appartiendra devant le parquet de Tarascon.

M. de Dampierre insiste ensuite sur l'urgence qu'il y aurait à entourer de garanties, le droit de pétition ; s'il n'est pas entouré de garanties il viendra l'objet du mépris de tout le monde. (Très bien !)

M. Raoul Duval rappelle qu'un grand nombre de personnes arrêtées après l'insurrection de Paris sont pas encore jugées.

M. le président s'informera des causes du retard et il sera donné suite à l'observation de M. Raoul Duval.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de la Vendée.

M. de Puiberneau, rapporteur, demande l'urgence.

L'Assemblée vote immédiatement l'article unique du projet.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion générale sur les impôts.

M. Claude dit qu'il est nécessaire que le gouvernement vienne faire des déclarations devant l'Assemblée. Le gouvernement est-il d'accord avec les gouvernements étrangers ? Sans cela comment établir l'impôt demandé par la commission et établir les tarifs ?

Si je prends le projet du gouvernement, dit l'orateur, les objections sont encore plus graves. Quant aux divers projets proposés, ils viennent simplement renforcer le projet du gouvernement, car toutes fois que vous les aurez examinés successivement vous nous retrouverez en face du projet du gouvernement que vous serez dans l'obligation de voter.

De tous ces projets, celui de M. Deseilligny serait préférable aux autres.

On sait que M. Deseilligny prop

élimination successive atteindra le but qu'on se propose.

Que vont faire maintenant les cochers auxquels on enlève ainsi un moyen de gagner leur vie? Ils iront augmenter le nombre des mécontents, déjà passablement grand, chose inévitable d'ailleurs, après des événements politiques aussi importants que ceux qui se sont accomplis ici l'année dernière. Je crois que la mesure prise aujourd'hui par la municipalité pourrait avoir des conséquences dangereuses, précisément parce qu'elle est incomplète. Il est bien de séparer l'ivraie du bon grain ; il est sage de séparer les bons des méchants ; mais il faut, en enlevant à ceux-ci leurs moyens de nuire d'un côté, ne pas les rejeter dans un autre milieu où leur action serait peut-être suivie de résultats plus redoutables. Je désire, bien entendu, qu'il n'arrive rien de tout cela, mais il n'était sans doute pas inutile de constater les craintes auxquelles l'attitude de la municipalité donne quelque fondement.

La grève des maréchaux-ferrants est aussi terminée; les patrons ont accordé une augmentation de salaire à leurs ouvriers.

Quant aux tanneurs, dont quelques journaux ont annoncé aussi la mise en grève, je crois que cela n'a pas été bien sérieux ; le fait est, du moins, que je n'en entends point parler.

En somme, le calme est partout rétabli dans les rangs des ouvriers. Pourvu que cela dure! Malheureusement, il est incontestable que les théories de l'Internationale s'infiltrent peu à peu dans les esprits et y font leur chemin. L'Italie avait, jusqu'à présent, été à peu près exempte de ce mal, et elle était demeurée presque entièrement en dehors du mouvement ; le moment est proche où elle s'y verra entraînée, elle aussi. L'ardeur particulière aux méridionaux pourrait rendre fort dangereuse et même vraiment périlleuse l'agitation de nos classes ouvrières.

Nous attendons toujours M. de Goulard, qui ne se presse décidément pas. Serait-il vrai que M. Thiers eût l'intention, comme quelques journaux l'ont prétendu, de ne donner au nouveau représentant du gouvernement français près le gouvernement italien l'ordre de partir pour Rome, que lorsque, de son côté, M. Nigra, représentant du gouvernement italien près le gouvernement français aura reçu l'ordre de quitter Paris ? J'hésite à le croire, et pourtant les retards successifs qui se sont produits dans le voyage de M. de Goulard ne sont pas faits pour enlever tout caractère de vraisemblance à cette hypothèse, quelque singulière qu'elle soit.

On annonçait hier que Mgr Chigi, nonce du pape à Paris, était arrivé à Rome. Je suis en mesure de vous affirmer que cette nouvelle n'est pas exacte. Mgr Chigi est, en effet, attendu par son frère, don Chigi, qui possède un immense et magnifique palais sur la place Colonne, l'une des plus belles et certainement la plus animée de Rome ; mais, jusqu'à présent, son secrétaire seul est arrivé. La venue probablement prochaine de Mgr Chigi à Rome ouvre le champ à bien des suppositions plus ou moins heureuses, que je crois inutile de mentionner ici.

La petite vérole, très-forte, fait à Rome de nombreuses victimes. Pour l'avant-dernière semaine, les registres de l'état-civil signalaient une quarantaine de décès causés par cette terrible maladie ; je ne pense pas que ce nombre ait diminué pendant la semaine qui vient de s'écouler, au contraire, je crains qu'une augmentation considérable ne se soit produite. Parmi les victimes de ce fléau, à l'abri duquel n'est aucune classe sociale, on remarque M. de Dœnniges, ministre de Bavière près la cour italienne.

TAXE

DES CHEVAUX ET VOITURES.

Nous empruntons au *Courrier de l'Ain* les explications suivantes sur la loi qui remet en vigueur la taxe des chevaux et voitures :

— Quels sont les chevaux taxés ? — Quelles sont les voitures taxées ? — Comment s'établira la taxe ?...

Voici, pour répondre à ces trois questions, les dispositions suivantes que la loi du 2 juillet 1862 a édictées et que la loi du 16 septembre 1871 a remises en vigueur :

VOITURES. — Dans les communes de 3,000 âmes à 20.000 âmes, l'impôt est de 25 francs par *voiture attelée* à 4 roues, et de 10 francs par *voiture attelée* à 2 roues.

Dans les communes de 3,000 âmes et au-dessous, l'impôt est de 10 francs par *voiture attelée* à 4 roues, et de 5 francs par *voiture attelée* à 2 roues.

CHEVAUX. — Dans les communes de 3,000 âmes à 20,000 âmes, l'impôt est de 10 francs par cheval.

Dans les communes de 3,000 âmes et au-dessous, l'impôt est de 5 francs par cheval.

Les possesseurs de chevaux et voitures ont à faire les déclarations avant le 15 janvier. Les taxes sont doubles pour les déclarations fausses et inexactes.

Il est ajouté 5 centimes par franc pour les frais d'assiette de l'impôt.

La taxe est due pour l'année entière en ce qui concerne les faits existants au premier janvier.

Cet impôt atteint par des taxes distinctes « chaque *voiture attelée* et chaque cheval affecté au service personnel du propriétaire ou au service de sa famille. »

Pourtant « les voitures et les chevaux qui seront employés en partie pour le service du propriétaire ou de la famille et en partie pour le service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition d'une patente, sont exempts de la taxe, » comme les chevaux servant exclusivement à l'agriculture ou à une profession patentée.

Il en est de même des étalons (servant à la reproduction des chevaux) et des voitures possédés en conformité avec les règlements militaires ou administratifs et par les ministres des différents cultes.

L'instruction officielle commentant la loi reconnaît comme exempts de l'impôt : 1° le cheval et la voiture d'un boulanger, d'un boucher, d'un meunier, d'un colporteur, etc., lorsque ce cheval et cette voiture seront employés pour le commerce et quelquefois pour l'agrément du possesseur ou de sa famille ; — 2° le cheval et la voiture d'un médecin, d'un notaire, d'un huissier, lorsque le propriétaire les utilise pour l'exercice de sa profession et son service personnel.

Les chevaux et voitures des banquiers, avocats, notaires de ville, dont les fonctions s'exercent principalement en l'étude, sont et restent cependant passibles de la taxe, quand même les possesseurs paient une patente; à plus forte raison en est-il de même pour les chevaux et voitures que les personnes sujettes à patente emploieraient à leur service personnel et posséderaient au-delà du nombre de ceux que peut exiger leur profession.

Les *voitures attelées* sont seules imposées, c'est-à-dire que le possesseur d'un seul cheval ne sera imposé que pour une voiture et un cheval quand même il aurait plusieurs voitures. — De même on imposerait deux chevaux mais une seule voiture du propriétaire de deux chevaux et de deux voitures, si chacune de ces voitures ne pouvait être attelée qu'à deux chevaux ; mais une personne qui attellerait tantôt deux chevaux à une seule voiture, tantôt deux chevaux à des voitures différentes, serait imposée d'une part pour deux chevaux, d'autre part pour deux voitures.

Un contribuable possesseur de voitures qu'il n'attellerait qu'avec des chevaux non passibles de la taxe, tels que les chevaux employés exclusivement ou en partie à l'agriculture, sera taxé pour ces voitures s'il s'en sert pour son service personnel ou pour sa famille ; mais on ne lui appliquera que la taxe afférente aux voitures.

Les personnes employant des chevaux et voitures loués n'ont pas à payer d'impôt ; mais on doit imposer au nom de la personne qui en fait usage pour son service personnel les chevaux et voitures que des parents, des amis ou des particuliers auraient mis, même à titre gratuit, à la disposition de cette personne pour en jouir comme le propriétaire.

CHRONIQUE

L'administration des postes nous communique la note suivante concernant la correspondance avec les pays d'au delà de Suez par la voie mixte de Marseille-Alexandrie et des paquebots britanniques :

Les paquebots français effectuant un service hebdomadaire entre Marseille et Alexandrie d'Egypte, avec escale à Messine seulement, partiront désormais de Marseille le jeudi à midi, au lieu du samedi, de manière à arriver à Alexandrie le mercredi.

Le but principal de cette mesure est de maintenir la coïncidence, à Alexandrie, entre l'arrivée de ces paquebots et le passage des malles anglaises, embarquées aujourd'hui à Brindisi un jour plus tôt que par le passé. Le public conservera ainsi la faculté de diriger par la *voie de Marseille et Alexandrie*, c'est-à-dire par la voie mixte des paquebots français entre Marseille et Alexandrie et des services britanniques à partir d'Alexandrie, celles de ses correspondances pour les pays d'au delà de Suez que, par raison d'économie, il voudra détourner du transit italien.

Mais il importe de remarquer :

1° Que, pour profiter des paquebots français de Marseille à Alexandrie, les correspondances à destination de l'Inde, de la Chine, du Japon, de l'Autralie, etc., devront être mises à la poste bien avant la limite déterminée en faveur de celles qui suivront la voie de Brindisi, puisque le départ de Marseille pour Alexandrie aura lieu à l'arrivée du courrier de Paris du mercredi 11 heures du matin et de celui de Lyon du mercredi soir, tandis que le courrier *dit* de Brindisi partira de Paris et de Lyon le samedi matin et de Marseille le vendredi soir;

2° Que, si un paquebot français part chaque semaine de Marseille pour Alexandrie, le service est accompli, une fois sur deux à titre facultatif, par la compagnie des Messageries maritimes ; d'où il suit que l'administration ne peut garantir d'une manière absolue le fonctionnement régulier de la voie mixte qu'elle met à la disposition du public.

En conséquence et sous le bénéfice de ces réserves, il y aura lieu de diriger sur le bureau français d'Alexandrie, par l'intermédiaire des bureaux de Paris et de Marseille ou du bureau ambulant de Lyon à Marseille, non-seulement les correspondances de l'espèce qui seront revêtues de la mention : *Voie de Marseille à Alexandrie*, ou d'une annotation analogue, mais encore celles qui, dépourvues de toute indication de direction contraire et mises à la poste en temps utile pour arriver à Marseille avant le départ des paquebots français précités, ne seront pas affranchies où le seront insuffisamment par rapport au tarif de la voie de Brindsi.

De même, au retour, il y aura coïncidence à Alexandrie entre l'arrivée (dans la nuit du lundi au mardi) des malles anglaises venant de l'Inde, de la Chine, de l'Australie, etc., et le départ (mardi soir) des paquebots français se rendant directement à Marseille, avec escale à Messine seulement; le public français pourra ainsi recevoir des correspondances d'au delà de Suez par la voie mixte des services anglais jusqu'à Alexandrie et des paquebots français entre Alexandrie et Marseille, correspondances qui parviendront, il est vrai, aux destinataires un peu plus tard que si elles avaient suivi la voie de Brindisi, mais qui bénéficieront, par contre, d'un tarif plus modéré que celui applicable à cette dernière voie.

Quant aux paquebots-poste français desservant également l'Inde, la Chine et le Japon, ils continueront à partir de Marseille le dimanche matin, de deux en deux semaines (21 janvier, 4, 18 février, etc.).

Le tarif général n° 1185 fait connaître, par rapport à chaque pays intéressé, les conditions d'affranchissement et les taxes applicables à chaque voie.

Paris, le 12 janvier 1872.

Le directeur général des postes, député,
G. RAMPONT.

Par décret du 13 janvier 1872, sont nommés :

Juge de paix du canton de Beaurepaire (Isère), M. Doriol, ancien juge de paix de ce canton, en remplacement de M. Suffet, décédé; suppléant du juge de paix du canton nord de Crest (Drôme), M. Brun (Louis-Adolphe-Joseph-Justin), en remplacement de M. Vertupier, démissionnaire.

Sont rapportés les décrets des 30 novembre et 30 décembre 1870, nommant successivement MM. Peillon et Greppo suppléants du juge de paix du canton de l'Arbresle (Rhône), lesquels sont non acceptants.

En conséquence, M. Rey continuera à remplir ses fonctions.

M. Flotard, président des chambres syndicales, a été reçu avant-hier par M. Thiers, avec lequel il a eu un long entretien. M. Flotard a protesté énergiquement contre l'impôt sur les matières premières, et notamment sur les textiles avec ou sans drawback.

Voici un renseignement dont tous les locataires profiteront, à l'occasion de la déclaration des baux. L'administration supérieure de l'enregistrement interprétant l'article 11 de la loi affirme que le déclarant a le droit de seinder en périodes triennales les frais d'enregistrement applicables aux baux de plus de trois ans. Mais, pour participer au bénéfice du fractionnement triennal, il faut que ces baux soit déclarés au plus vite.

Le général Hermann, un des plus illustres chefs des armées américaines du Nord pendant la guerre civile des Etats-Unis, a passé hier à Lyon en compagnie de deux aides de camp. Il a couché à l'hôtel de Lyon.

Le concert donné par M. Jules Rüest à l'institution des Chartreux avait attiré une foule choisie. Ce concert où les instruments à cordes devaient surtout se faire entendre avait un programme très-délicat et très-savant. Malheureusement, la salle était loin de remplir les conditions nécessaires d'acoustique : puis les cordes et jusqu'aux touches du piano étaient imprégnées de cette humidité toute lyonnaise, qui faisait perdre à la salle encore une partie de sa sonorité.

Malgré cela le concert a été beau et le *trio en ré* de M. Jules Rüest est une œuvre sérieuse, vigoureusement composée et savamment écrite. Nous sommes sûr que cette magnifique symphonie ne ferait que gagner à être arrangée pour un orchestre complet. Le style en est grandiose ; les idées surgissent, esquissées d'abord, nettement formulées, puis elles se développent suivant les règles et arrivent à se montrer dans toute leur ampleur. C'est le procédé des maîtres que celui qu'a suivi avec une véritable inspiration M. Jules Rüest. Il a eu de plus quelques-unes des hardiesses que l'on reproche à l'auteur du *Lohengrin* et des *Maîtres chanteurs de Nuremberg*. L'exécution de MM. Ten-Have, Baumann et Jules Rüest n'a rien laissé à désirer. Ces artistes sont trop connus pour qu'on puisse en douter un instant.

M. Fargues est bien le plus délicieux hautbois que nous ayons jamais entendu. On nous dit qu'après avoir eu à Paris le premier prix de hautbois, il y a remporté des succès qui ne nous étonnent pas, et que depuis quelques années qu'il est à Lyon, cet artiste n'a pu être surpassé. Nous le croyons facilement.

M. Ten Have a *enlevé* la ballade angloise. Il a triomphé de toutes les difficultés. On a fort remarqué ses variations sur double corde avec sons harmoniques.

Dans l'*Adagio* de Vieuxtemps, il a dit, avec une expression et une sensibilité saisissantes, une de ces phrases qui transportent l'auditoire et qui valent, à elles seules, tout un concert.

M. Baumann a montré son talent si complet de violoncelliste. C'est le virtuose convaincu et consciencieux.

Enfin, M. Falchieri a chanté *les Rameaux* de Faure, avec cette voix si pleine et si large que le public lyonnais lui connaît.

Une observation en finissant. Nous avons entendu, soit dans des soirées, soit dans des matinées musicales, soit dans des concerts, nous avons entendu cet artiste sept ou huit fois au moins. Il a toujours chanté les *Rameaux* de Faure.

Aimez-vous les rameaux ? On en a mis partout.

Il serait bien temps de varier un peu le répertoire.

Hier a eu lieu, à l'Eldorado, une lutte fort remarquable. La grande attraction de la journée était le combat qui devait avoir lieu entre le Savoyard Ambroise et Christol, le pêcheur de perles. C'était la force aux prises avec l'agilité. Après une lutte qui a duré plus de vingt minutes, après des prodiges de dextérité, d'adresse et de force, Christol, pur jusqu'ici de toute défaite, Christol a été *tombé*. Toute médaille a son revers. La conséquence de ce désastre a été d'enlever à M. Rossignol-Rollin son antique éloquence et son esprit d'à-propos.

Dans l'école spéciale de commerce de 1822, dont nous parlions hier, c'était le célèbre Jacquard, inventeur de la machine qui porte son nom, qui était professeur non pas de *théorie pratique* comme on nous l'a fait dire, mais de *théorie-pratique*.

Bien que l'économie politique fût loin, à cette époque, des développements qu'elle a pris depuis lors, et qu'elle ne dût pas être en odeur de sainteté sous la restauration, elle était cependant enseignée à l'école, mais déguisée sous le nom d'économie *industrielle*. C'était bien la même science sous un autre nom, car le programme nous dit que « l'économie industrielle découvre les sources des richesses ; elle en crée de nouvelles ; elle montre les moyens de les conserver, etc. »

Le professeur était un M. Torombert, avocat, « d'un mérite universellement estimé, et connu par des ouvrages scientifiques pleins de vues utiles. »

Malgré cela, le nom de M. Torombert est tombé dans le plus complet oubli. On le retrouve cependant en 1824 parmi ceux des membres de l'Académie de Lyon.

L'école était située place des Brotteaux.

La préfecture de la Seine publie le bulletin hebdomadaire des décès du 6 au 12 janvier 1872. Les causes de décès se décomposent de la manière suivante :

Variole, 1 ; rougeole, 4; scarlatine, 4; fièvre typhoïde, 12; érysipèle, 3; bronchite, 36; pneumonie, 48; dyssenterie, 1 ; angine couenneuse, 7 ; croup, 16 ; affections puerpérales, 8 ; autres affections aiguës, 206 ; affections chroniques, 292 ; affections chirurgicales, 71 ; causes accidentelles, 17.

Total : 723.

Le chiffre est bien au-dessous de la moyenne ordinaire. L'amélioration constatée au bulletin de la semaine dernière continue. La fièvre typhoïde disparaît rapidement, en même temps que les affections chroniques font moins de victimes.

On attribue généralement les déconfitures, hélas ! trop fréquentes des directions de théâtre, aux taux élevés (excessifs même pour certains grands rôles d'opéra) où sont montés les appointements des artistes.

Il n'est en effet pas absolument rare aujourd'hui de voir un ou une artiste gagner mille francs par représentation. Les choses sont bien changées depuis cinquante ans. Il y a juste cinquante années que l'*Almanach des spectacles* publiait le tarif suivant *d'appointements pour les acteurs de province* :

Amoureuses : dix-sept à vingt ans, 1,500 fr.; de 40 et au-dessus, 600 fr.

Grandes coquettes, avec de l'embonpoint et de la vertu, 5,000 fr.; petites, maigres, sur le retour, 1,150 fr.

Premiers tragiques : Au-dessus de cinq pieds, nez aquilin, 2,000 fr.; de quatre pieds neuf pouces, nez court, 1,500 fr.

Grandes reines : Le taux varie de 2,000 à 700 fr.

Un Elleviou : de vingt à quarante, 4,000 fr.; de quarante à soixante, 1,200 fr.

Un Paul, danseur, 5,000 fr. chanteur, 600 fr.

Un tyran : 1,500 fr. (ils sont à bon marché).

Un niais de mélodrame : 3,200 fr. (un niais qui fasse rire est rare).

Pères nobles : On n'en veut plus.

Nota. — Les bergers, guerriers, peuples, héros, sauvages (hommes et femmes, excepté toutefois pour les femmes sauvages, il n'y en a plus) ! à raison de 75 cent. par jour. On ne fournit que les guêtres, le casque et la barbe. On traite *à forfait* avec les brigands. On s'arrange de gré à gré avec les dames de chœur.

Il est vrai qu'à cette époque les *premières loges* des Célestins se payaient 1 fr. 50 ; les *deuxièmes loges*, 1 fr.; le *parterre*, 60 centimes, et je crois que les places avaient déjà été augmentées.

C'était ce temps célèbre où, aux Célestins, le public du parterre debout, serré, tassé, s'avançait comprimé parfois comme par une presse hydraulique, puis se reculait tout à coup, suivant l'émotion.

Dans les grands moments, lorsque l'on voyait la Marigny, dans la *Fille houzard*, recevoir et parer cinquante coups de sabre, la houle s'avançait de dix pas.

C'était aussi l'époque des manques de gène. Les coins du parterre debout, à la fin du spectacle, ressemblaient au trottoir aujourd'hui de la première maison de la rue du Garet, à droite, pendant les entr' actes de *l'Africaine*.

On assurait ces jours-ci que l'épizootie, qui désole depuis plusieurs mois certains départements du nord-est de la France, avait fait invasion dans la vallée de la basse Saône et dans la Bresse.

Nous croyons qu'on s'est trop pressé de s'alarmer pour quelques cas isolés de maladie, dus surtout au long hivernage des bestiaux dans des écuries malpropres et mal aérées.

Une meilleure hygiène des étables et surtout la libre jouissance des pâturages, que promet le retour du beau temps, dissiperont promptement ces symptômes d'épizootie qui n'ont jusqu'à présent, dit-on, une gravité certaine que dans la Franche-Comté et la Haute-Saône.

Le *Progrès de l'Est* constate que l'émigration de la population des provinces annexées d'Alsace et Lorraine à Nancy est si considérable que cette ville ne sait plus ou loger ce surcroît d'habitants. On n'y trouve pas un seul appartement inoccupé et déjà l'on songe à construire de nouveaux quartiers pour suffire à toutes les demandes des derniers venus.

Le corps du duc de Persigny a été embaumé et sera transporté de Nice à Saint-Germain-l'Espinasse, dans un caveau qu'il avait fait construire pour servir de sépulture à sa famille.

La *Gazette de Paris* annonce le mariage de la fille d'un des plus habiles sculpteurs de l'école lyonnaise, M. Bonassieu, membre de l'académie des beaux-arts, au talent duquel nous devons, entre autres belles œuvres, le groupe de l'horloge de la Bourse de Lyon. Mlle Marguerite Bonassieu épouse M. Léo Armagnac, un homme de lettres distingué et l'un des fonctionnaires du ministère de l'instruction publique.

Le département de l'Isère vient d'accorder la concession d'un chemin de fer américain à traction de chevaux de Grenoble à Uriage-les-Bains.

Le *Patriote savoisien* annonce que sur réclamations parties de la Haute-Savoie et de l'Ain, le gouvernement s'est décidément refusé à ratifier le traité conclu avec la Suisse le 24 novembre 1865, concernant l'exécution d'un chemin de fer du Thonon à Collonges, près du fort l'Ecluse (Ain), par Annemasse et Saint-Julien.

Le *Bien public*, de Dijon, signale dans la Bourgogne un phénomène physiologique, qu'on a pre2que toujours remarqué après les grandes guerres. C'est la recrudescence des mariages, qui, selon l'expression de ce journal, *font fureur* dans les campagnes.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles VITAL-GONON et DYEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur MICHEL **Vital**,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le mardi, 16 courant, à 8 heures trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt quai Saint-Antoine, 13, pour se rendre à l'église de Saint-Nizier et, de là, au cimetière de Loyasse.

VARIÉTÉS

LE CAPITAL

CONFÉRENCE FAITE AU PALAIS SAINT-PIERRE LE 7 JANVIER 1872.

Par M. Adolphe Franck (de l'Institut).

(Nous reproduisons, d'après les notes mêmes de M. Franck, une partie de sa conférence, et nous résumons le reste aussi exactement que possible.)

En défendant la cause du capital, dit M. Franck, je me sens tout à fait à l'aise ; je ne suis point capitaliste, je vis de salaires comme beaucoup d'entre vous, quoique le labeur dont ils sont le prix soit d'un autre ordre que le travail des mains. Eh bien ! je le déclare, cette condition n'a rien qui m'humilie et je n'en souhaite pas d'autres pour mes enfants.

Vivre de salaires, c'est gagner sa subsistance par le travail ; et le travail, pourvu qu'il s'accomplisse en liberté, sous l'empire des lois que lui impose la nature des choses, n'est ni une honte ni une servitude. Il est l'égal du capital, qui ne pourrait ni se conserver, ni s'accroître, ni même se produire sans lui ; car le capital n'est pas autre chose que du travail accumulé.

Le travail accumulé, c'est-à-dire le travail passé mis en réserve pour servir d'instrument et d'aliment au travail présent et à venir, voilà ce qui nous dispense de recommencer chaque jour la même tâche, de parcourir sans fin le même cercle de souffrances et de misères, de voir retomber sur nos têtes le rocher que nous avons porté à quelques pas au-dessus de nous ; voilà ce qui nous permet d'avancer, de perfectionner notre œuvre, de donner l'essor à toutes nos facultés, d'affranchir notre esprit des chaînes de la matière et d'en donner à la matière qui l'asservissent à notre usage.

La cause du capital n'est donc pas seulement la cause des capitalistes ; c'est aussi la cause de tous ceux qui vivent de salaires, c'est celle des pauvres comme celle des riches, celle des petits comme celle des grands ; c'est celle de l'humanité tout entière, car c'est celle de la civilisation. Oui, c'est à la civilisation qu'on déclare la guerre lorsqu'on crie : « Guerre au capital ! »

M. Franck ne s'arrête pas au côté matériel de la question. Il ne rappelle qu'en passant ce que les progrès de l'industrie, irréalisables sans les progrès du capital, ont fait pour la satisfaction des besoins physiques de la vie, même dans les régions les plus humbles de la société. Ce qui l'intéresse avant tout, ce sont les besoins de l'ordre moral, c'est la faim et la soif de l'âme.

Eh bien ! j'ose affirmer, dit il, que ces besoins d'une nature supérieure ne réclament pas moins que les autres l'intervention constante et le concours actif du capital. Il peut nous sembler étrange, mais c'est une vérité incontestable, qu'en supprimant le capital, on se condamne par là même à supprimer la science, les arts, la poésie, la charité, le dévoûment, le sacrifice, à dépouiller jusqu'à la religion de sa majesté et de son prestige.

Passez en revue toutes les sciences les unes après les autres, vous verrez qu'il n'y en a pas une qui puisse se passer des loisirs nécessaires au travail de la pensée, et que la plupart d'entre elles réclament en outre des instruments, des matériaux souvent rares et précieux et de coûteuses expériences. Pour remplir toutes ces conditions, il faut un capital, il faut le travail accumulé ou l'épargne de plusieurs générations.

Ce sont les prêtres égyptiens, propriétaires d'une grande partie du sol de leur pays qui, dans les loisirs et la solitude des temples, inventent la géométrie. Ce sont des philosophes Grecs, assez riches pour voyager dans une époque où les voyages duraient longtemps et coûtaient cher, qui vont leur emprunter ces premières et informes découvertes pour les féconder par l'activité de leur propre génie.

Mais pourquoi remonter si haut? Ne savons-nous pas que Képler a mis vingt-deux ans à découvrir les lois mathématiques de l'astronomie ? Newton n'a pas mis moins de temps à créer le système de l'attraction universelle et le calcul infinitésimal, ni Laplace à écrire son traité de la mécanique céleste. De quoi vivaient ces grands hommes sur la terre pendant qu'ils nous expliquaient la structure et les mouvements du ciel ? Ils vivaient du travail et de l'épargne des générations qui les avaient précédés, ou des revenus d'un capital formé avant eux et sans eux.

De toutes les sciences les mathématiques sont celles qui occasionnent le moins de frais. Elles ne réclament que des loisirs et des appareils de facile construction. Il en est autrement de l'astronomie expérimentale, de la physique, de la chimie, de la zoologie, des sciences médicales et surtout des sciences mécaniques. Ici la méditation solitaire ne suffit pas, il faut un vaste champ d'observation qu'on n'embrasse qu'à force de déplacements et de voyages, il faut des auxiliaires et des associés, il faut des instruments variés et compliqués, de riches laboratoires, une longue série d'expériences... Aussi, l'inventeur, dans cette portion des connaissances humaines, se trouve-t-il réduit à une entière impuissance s'il ne rencontre un capitaliste qui ait foi dans son invention et qui soit assez courageux pour la mettre à l'épreuve.

Le capital ne joue pas un moindre rôle dans la naissance et le développement des arts que dans la formation, les progrès et l'application des sciences. Les arts ont eu pour berceau les palais des princes et des grands, ou bien les cités républicaines qui l'emportaient sur les autres par leur génie et par leurs richesses. Telles étaient Athènes dans l'antiquité, Florence et Venise au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance.

Les princes qui ont le plus contribué au progrès des arts unissaient la culture de l'esprit à l'éclat de la fortune, les Médicis, les papes Jules II et Léon X. Les artistes, quels qu'ils soient, sont les pensionnaires du capital ; ils sont obligés d'attendre leur subsistance de l'épargne d'autrui.

J'en dirai autant du poète, continue M. Franck ; sans doute les chants harmonieux qui tombent de ses lèvres, et qui, répétés d'âge en âge, ravissent en extase un nombre infini de générations humaines, sortent tout entiers de son âme inspirée. Ils n'attendent point, pour jaillir de leur source divine, les promesses d'un roi ou la protection d'une république, ils n'ont pas besoin, pour valoir leur prix, d'être enchâssés dans l'or et les pierres précieuses. Mais celui qui nous a apporté ce présent, avant d'être immortalisé par la gloire, est un homme comme nous. Sa vie est soumise aux mêmes conditions que la nôtre, et qu'est-ce qui y pourvoira sinon l'excédant de nos ressources sur nos dépenses nécessaires, c'est-à-dire notre capital? Les poètes ne vivent plus d'aumônes aujourd'hui comme au temps d'Homère ; ils vivent de la recette des théâtres où se jouent leurs pièces, ou de l'argent avec lequel on paie le recueil de leurs vers. Autant d'effets différents d'une même cause ; autant de rémunérations obtenues du capital.

M. Franck démontre avec la même évidence et une grande élévation de langage, que le capital est nécessaire à la manifestation du sentiment religieux et de l'amour sous toutes ses formes. Par cela même que l'homme n'est pas un pur esprit, il est obligé d'accepter les conditions matérielles et économiques de la société. Il en résulte que le capital intervient, pour une part plus ou moins directe, plus ou moins considérable, dans le développement même de nos idées et de nos sentiments. La guerre au capital c'est donc la guerre à tout ce qui honore l'espèce humaine, à tout ce qui fait sa félicité, sa grandeur, sa supériorité sur les autres êtres de la création.

Mais M. Franck prévoit ici une objection et y répond. Les socialistes ne veulent pas détruire le capital ; ils veulent seulement qu'il change de forme. Au lieu de rester divisé entre des particuliers qui en abusent ou qui ne l'exploitent qu'à leur profit, il sera réuni au profit de la communauté ; il sera converti en un instrument de travail mis à la portée de tous. A l'individualité il faut substituer la collectivité. Telle est la pensée qui est au fond de toutes les doctrines socialistes.

Il faut donc commencer par procéder à la « liquidation sociale. » Cela signifie qu'il faut dépouiller ceux qui possèdent pour mettre leurs biens en commun. Mais dépouiller ceux qui possèdent sans autre raison sinon que cela plaît à ceux qui ne possèdent pas, ce n'est pas un acte de liquidation, c'est un acte de spoliation.

Dira-t-on que le capital est un instrument de travail et que les instruments de travail doivent être mis à la portée de tous les travailleurs? Rien n'est plus faux. L'instrument que j'ai fabriqué de mes mains avec des matériaux qui m'appartenaient ou qui n'appartenaient à personne, l'argent que j'ai gagné par mon travail ou qui est le fruit du travail de mon père, la maison que j'ai fait bâtir, la fabrique que j'ai fait construire avec cet argent, toutes ces choses n'appartiennent qu'à moi.

Allèguera-t-on que le premier des instruments de travail, que le premier des capitaux c'est la terre et que la terre certainement, n'étant l'œuvre de personne, appartient à tous. Or, ce capital primitif ayant été usurpé par quelques-uns, on doit une restitution au grand nombre qui est la victime de cette usurpation.

Remarquons d'abord que la terre est véritablement notre patrimoine commun. Il n'est personne qui ne puisse en revendiquer sa part, pourvu qu'il ne revendique pas celle qui est déjà occupée. Il y a place pour tout le monde sur les portions habitables du globe. Il en reste encore les neuf dixièmes à défricher et à mettre en valeur.

Mais il y a une autre observation à faire sur ces prétendues usurpations qui auraient enlevé le sol aux droits originels de la communauté. On ne dépouille personne en s'emparant d'une chose qui n'est revendiquée par personne, et à laquelle personne n'attribue une valeur. Les hommes de l'âge de pierre qui, les premiers, ont compris le parti qu'on peut tirer du fer et qui se sont fabriqué avec ce métal des ustensiles ou des armes, n'ont certainement rien pris à leurs contemporains. Il en est de même de ceux qui ont donné une première culture à une portion du sol entièrement stérile et délaissée. Bien loin de dépouiller leurs compagnons, ils ont ouvert pour eux une source de bien-être en créant une nouvelle richesse dont on ne soupçonnait pas l'existence. Le sol n'a donc jamais appartenu à la communauté et, par conséquent, ne doit pas être racheté à son profit.

Mais supposons la liquidation sociale, faite n'importe de quelle manière, supposons le capital devenu commun, de manière que personne n'ait plus rien à soi, et que les produits du travail accompli à l'aide de ce capital indivisible soient partagés entre tous les membres de la société, sur quelle base reposera ce partage?

Si les parts sont proportionnelles aux services rendus, le capital que vous avez voulu détruire sera bien vite rétabli ; car vous n'empêcherez pas celui qui reçoit au delà de ses besoins d'épargner pour le lendemain.

Si tous sont traités de la même manière, les hommes laborieux seront sacrifiés aux fainéants, les travailleurs sobres et rangés aux débauchés et aux ivrognes. La société ainsi organisée ne durera pas longtemps : les meilleurs et les plus courageux se fatigueront de travailler pour les plus lâches et les plus incapables. Au lieu de l'abondance que vous avez rêvée, vous verrez apparaître le fantôme de la misère et de la faim.

Si enfin vous exigez de tous sans exception le service obligatoire dans l'industrie, dans l'agriculture, dans tous les métiers, en supposant qu'une telle contrainte soit pratiquable, vous aurez pour la société entière le régime des travaux forcés.

Il faut donc que vous acceptiez l'une ou l'autre de ces trois hypothèses : ou la renaissance du capital ; ou la misère universelle par la servitude des bons au profit des méchants ; ou les travaux forcés devenus le régime normal de la société.

Je ne prétends pas pour cela, dit en terminant M. Franck, que tout soit parfait dans la société telle qu'elle est. Il est juste de souhaiter et permis d'espérer une répartition moins inégale des fruits du travail entre l'ouvrier et le capitaliste. Par quels moyens pourra s'opérer ce progrès ? Il n'entre pas dans mon plan de vous les exposer ; mais il en est un que je puis vous indiquer sommairement et dont tous les autres ne sont que des applications plus ou moins directes : c'est la liberté !

La liberté, condition du travail, principe de la propriété, est aussi le fondement véritable de l'association. Elle fait la valeur et la dignité de l'ouvrier comme du patron.

Associés librement pour s'éclairer sur leurs intérêts, et ne comptant pas moins sur la raison des autres que sur leur propre raison ; écartant la force et la violence pour entrer dans les voies de la discussion ; recherchant avec impartialité si l'objet de leurs désirs est dans le domaine du possible et si, quand ils rêvent pour le travailleur une amélioration refusée par la nature des choses, ils ne tendent pas à supprimer le travail, les ouvriers arriveront à leur but plus sûrement que par tous les procédés mis en œuvre jusqu'ici. L'accroissement de leur bien-être et de leur influence ne se séparera point du bien-être et du perfectionnement de la société tout entière.

NOUVELLES DU MATIN

15 janvier. — 8 heures.

Le numéro d'hier du *Figaro* annonce la clôture de la souscription ouverte par ce journal, à 274,590 fr. 50 c.

Le même journal annonce la mort du duc de Persigny qui aurait eu lieu samedi matin à 9 heures.

Les agents de change de Paris ont établi un « bureau de compensation » pour les paiements, analogue au *Clearing-House* de Londres.

Samedi à huit heures et demie du soir, a été célébré, à la mairie du 7e arrondissement, le mariage de la princesse d'Orléans et du prince Czartoriski.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Rome, 14.

La conférence télégraphique internationale a fini ses travaux. Consistoire probablement vendredi.

Demain rentrée du parlement.

La princesse Marguerite est rétablie.

DÉPÊCHES DU SOIR

15 janvier. — 3 heures.

Paris, 15 janvier.

Le comte Apponyi est prochainement attendu.

Le premier paiement de 80 millions à la Prusse a été effectué samedi.

Les commissions militaires examinant les dossiers des prisonniers fonctionnent activement.

Les prisonniers sont divisés en trois catégories.

Tous les simples soldats n'ayant pas commis de crimes ni de délits communs sont successivement mis en liberté.

Tous les sous-officiers dans les mêmes conditions sont aussi remis en liberté, mais restent sous la surveillance de la police.

Tous les officiers et autres ayant commis des crimes et délits passeront en conseil de guerre.

On assure que tout sera terminé avant trois mois.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Berlin, 13, 3 h. 3 s.

Paris	79 42	Emprunt 5 0/0	
Londres	6.20 5/8	Lombards	124
Autrichiens	235	Obligations	
Obligat.		Italien	87 1/4
Autrich. nouv.	223 12	Américain	97
Napoléons	5.9 3/4	Turcs	

Londres, 13, 5 h. 2 s.

Paris		Améric. cons.	91 5/8
Emprunt 5 0/0	8 1/8	— 2e série	
Rente 3 0/0	54 7/8	Lombard	
Défense	98.25	Obligations	
Italien	66.75	Espagnol	
Turc		Pérou	76 1/4
Rente autrich.		Ottomans	

Francfort, 13, 5 h. 30 s.

Paris	91.81	Améric. 1882	
Billets		— 1861-81	
Napoléons	9 17 1/4	— 1864-81	
Rente autr. arg.	64	— 1885	
Londres	117 56	— 1887	
Rente 5 0/0	86.75	— 1904	
Autrichiens	415	Remboursables	
Oblig. autr.		Cons. américain	
Lombards		Espagn

Consulat des États-Unis à Lyon.

EXPORTATIONS du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis d'Amérique du Nord en 1871.

	Décembre 1871	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	Total 1871
Soie crue.....F.	405,068 95	1,090,776 90	651,086 05	563,589 »	911,568 50	3,217,029 45
Etoffes de soie et velours...	3,349,169 80	13,328,805 70	9,663,887 65	18,635,159 45	7,193,756 20	48,751,609 »
Rubans taffetas.....	922,556 75	2,897,149 20	2,943,970 35	3,878,094 80	2,473,871 90	12,153,186 25
Rubans velours.....	599,913 95	2,840,747 60	1,543,138 36	2,390,409 25	2,009,371 70	8,783,696 85
Tulles, crêpes, gaze, dentelles	109,423 85	796,413 10	242,407 95	148,322 45	227,922 35	1,415,065 85
Châles.....	68,669 20	647,606 45	63,113 05	423,746 60	184,128 35	1,318,594 45
Passementeries, lacets....	15,820 05	195,688 55	176,124 30	147,545 80	81,715 30	600,073 95
Dorures, ornements d'église	34,288 »	137,159 10	117,719 45	163,095 45	146,936 35	564,910 35
Gants de peau.....	221,861 80	1,234,177 20	882,981 15	1,271,049 65	838,563 50	4,226,771 50
Gants de soie, coton, etc...	»	36,619 »	34,873 45	31,129 35	2,995 »	105,616 80
Tissus de laine.....	»	132,709 80	124,244 55	451,294 »	167,140 »	875,388 35
Tissus de coton.....	44,605 »	217,258 35	179,265 »	197,108 35	129,834 15	723,465 85
Cuirs et peaux.....	60,049 40	63,759 55	363,200 »	348,157 »	291,474 55	1,066,591 10
Préparations tinctoriales..	107,051 45	32,607 50	24,316 40	13,259 60	20,712 90	90,896 40
Produits métallurgiques...	4,498 »	43,056 55	199,696 50	356,183 10	113,069 65	712,005 80
Vins et liqueurs.....	99,226 95	5,252 10	49,251 75	37,830 40	27,929 40	120,263 65
Divers articles.....	2,576 85	87,459 80	60,006 75	72,252 30	96,821 50	316,540 35
Total ..F.	6,079,132 15	23,787,246 45	17,318,382 65	29,128,226 55	14,807,811 30	85,041,666 95

P. JOS. OSTERHAUS, *consul.*

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE HEBDOMADAIRE DES SOIES ET DES SOIERIES.

La situation du marché des soies reste telle que nous l'avons décrite dans notre dernière revue; les transactions n'ont pas encore retrouvé l'activité qui a marqué pour elles le mois de novembre et le premier jour de décembre, mais les cours sont toujours très-fermement tenus. La cote accuse même une légère hausse de 1 fr. environ sur les organsins et surtout sur les organsins classiques; les trames sont plus négligées, ainsi que les gréges.

C'est d'ailleurs un fait général à constater, que la recherche particulière dont les soies classiques ont été l'objet durant toute cette année; les marques supérieures ont toujours eu les honneurs de la demande et ont profité, par cela même, d'une plus value relative très sensible. Nos filateurs feront bien de suivre les conseils que le *Sole*, dans sa revue semestrielle (on en trouvera prochainement à cette place une analyse), donne aux filateurs italiens, quand il leur recommande d'améliorer sans cesse leur travail pour produire de belles soies. Il est certain que les frais que leur occasionnera la réorganisation de leurs filatures seront largement compensés par les prix supérieurs qu'ils fixeront de leurs produits.

La filature en France avait fait, il y a 20 ou 30 ans, de nombreux et remarquables progrès : sortie de son infériorité à l'égard du Piémont et de l'Italie, elle les avait distancés d'une manière très-marquée. On peut même dire que ses progrès contribuèrent largement à la perfection des soieries unies riches, dont Lyon a conservé le privilége. Mais les filateurs italiens, stimulés par les besoins de l'industrie, se sont attachés dans ces dernières années à relever leurs produits, et nous ne devons pas nous dissimuler qu'ils nous ont distancés, surtout depuis que la filature n'a plus que des cocons d'une infériorité désolante. Aussi l'importation en France des soies moulinées en Italie va-t-elle s'accroissant. Ainsi, il est entré en 1871 par la douane de Saint-Michel 1.269.393 kil. de soies ouvrées, contre 604.647 kil. en 1870.

Nous avons reçu de l'Italie pendant ces deux dernières années :

	1870	1871
Cocons,	kil. 32.113	84,551 kil.
Gréges,	167.451	289.385
Bourre en masse,	382.361	686.682
Bourre cardée,	48.619	83.366

Le marché de Londres se plaint toujours du défaut de demandes du continent, et si les livraisons des docks obtiennent encore des chiffres assez élevés, c'est surtout à l'accroissement des manufactures anglaises qu'il faut l'attribuer. La production des soieries a profité en Angleterre, comme en Suisse et en Allemagne, quoique dans une moindre proportion, des désastres qui ont affaibli nos fabriques; cela est malheureusement trop vrai, et il ne servirait de rien de se le dissimuler.

Quoiqu'il en soit, malgré la pression qu'exerce forcément sur les cours un stock considérable, ceux ci restent très fermes avec une tendance très marquée à la hausse.

En ce qui est du marché de l'étoffe, on annonce l'arrivée sur notre place d'un certain nombre d'acheteurs anglais; mais on ne cite encore aucune vente importante.

Les fabricants de noirs continuent à produire pour ne pas désorganiser leurs métiers et les pièces s'entassent dans leurs placards, augmentant de jour en jour un stock déjà considérable. Cette branche fondamentale de la production lyonnaise aurait beaucoup plus souffert cette année sans la hausse constante des soies, qui lui a permis de continuer à travailler et de souscrire pour ses étoffes à des prix presque toujours inférieurs aux cours de la matière.

Quant aux soieries couleurs, elles ont toujours leurs faveurs de la demande, ainsi que les velours et articles pour modes et confections.

Nous avons sous les yeux le relevé des exportations directes de soieries de Lyon aux Etats-Unis. Nous avons souvent appelé l'attention sur l'importance croissante qu'acquiert ce marché qui était notre principal débouché avant 1870. La progression de nos expéditions transatlantiques est régulière, ainsi qu'en témoigne le relevé ci-dessus des cinq dernières années.

Etoffes et velours, 1867 : 22,023,071. — 1868 : 29,264,950. — 1869 : 37,652,846. — 1870 : 44,008,849.— 1871 : 48,751,609.

Rubans taffetas, 1867 : 5,874,802.— 1868 : 5,548,772. — 1869 : 8,838,640. — 1870 : 12,098,848.— 1871 : 12 153,186.

Rubans velours, 1867 : 4,846.447.— 1868 : 5,167,544 — 1869 : 3,312,203. — 1870 : 6,518,625.— 1871 : 8,783,666.

Tulles, crêpes, gaze, dentelles, 1867 : 705,485.— 1868 : 1,218,524.— 1869 : 808,753. — 1870 : 1,281,871.— 1871 : 1,415,065.

Il ressort de ce relevé que nos exportations directes de soieries aux Etats-Unis ont plus que doublé depuis 1867.

L'événement de la semaine est sans contredit, la présentation du tarif de M. Pouyer-Quertier dont le télégraphe a apporté samedi les dispositions ruineuses pour notre industrie. En juin dernier M. le ministre des finances s'était laissé convaincre de la nécessité de faire une situation à part à l'industrie des soies dans ses projets de tarif, et cela en raison de son organisation toute spéciale. Il était allé jusqu'à promettre aux délégués lyonnais de soutenir, de défendre même, si besoin était, cette thèse devant la commission du budget et notre fabrique a appris avec une véritable stupeur la remise en question de concessions si laborieusement obtenues.

Comme il y avait lieu de le prévoir, M. Thiers a pris en main la défense de son projet, car il y va pour lui d'une question d'amour-propre, et, comme on pouvait s'y attendre, le prestige de sa parole lui a déjà rallié la plupart des esprits flottants de l'Assemblée, mais son discours ne restera pas sans réponse et nous savons déjà qu'un groupe de députés pris sur tous les bancs de l'Assemblée s'est réuni pour aviser aux moyens de détourner un danger qui ne serait pas fatal qu'à l'industrie des soieries.

Nous ne voulons pas relever ici les erreurs flagrantes que renferme le tarif proposé sur les divers articles et qui dénotent la plus grande ignorance pratique de ces matières; nous ne voulons pas demander à M. Thiers quel procédé il tient en réserve pour apprécier, même approximativement, la charge de la soie à la teinture, mais si nous étions à l'Assemblée, nous lui rappellerions les dangers politiques que renferme en germes la mesure dont il s'est fait le défenseur si convaincu et qu'il veut imposer, bon gré mal gré, à une partie du pays.

L'antagonisme, en matière de protection et de libre-échange, entre le nord et le midi de la France, s'est déjà manifesté à plusieurs reprises. Le mot de fédération française a déjà été prononcé. Tout le midi proteste maintenant, et jamais cette rivalité ne s'est plus franchement accentuée; en sacrifiant le midi à ses convictions protectionnistes, M. Thiers a-t-il conscience de la responsabilité écrasante qu'il assume en s'exposant à voir cet antagonisme économique du nord et du midi se produire de plus en plus et dégénérer peut-être plutôt qu'il ne le croit en antagonisme politique.

Si le coton, la laine, le lin, etc., se font les adeptes de son système, qu'il le leur applique, nous n'y voyons, quant à nous, aucun inconvénient; mais puisque le drawback répugne aux soieries, puisqu'il est prouvé que son application serait la ruine de notre industrie, pourquoi ne pas lui laisser le libre choix des moyens qui lui paraissent préférables et qu'elle propose elle-même.

M.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 31 décembre au 6 janvier.

MARCHÉ AUX GRAINS

Blé, l'hectolitre.		24 80
— le quintal métrique		33 08
Farine ronde, le quintal métrique.		45 07
Seigle,	l'hectolitre.	13 30
Orge,	—	12 »
Sarrasin	—	10 20
Maïs	—	12 60
Avoine,	—	9 »

MARCHÉ DES BESTIAUX SUR PIED (VAISE).

Bœuf,	le quintal métrique	154 »
Vache,	—	149 »
Veau,	—	217 »
Mouton,	—	180 »
Porc,	—	130 »

MARCHÉ EN GROS DE LA MARTINIÈRE.

Dindes,	la pièce.	7 50
Oies	—	7 »
Canards,	—	3 50
Volailles,	—	3 50
Poulets,	—	2 10
Pigeons,	—	1 »
Beurre,	le kilogramme.	2 10
Œufs,	le cent	8 50
Fromages,	le kilogramme	1 40

MARCHÉ EN GROS DES FRUITS ET LÉGUMES.

Pommes de terre,	le quintal métrique.	7 50
Châtaignes,	—	17 »

CRIÉE DE LA MARÉE.

Marée fine,	le kilogramme	2 50
— ordinaire	—	1 25
Huîtres,	la bourriche	11 »

MARCHÉ DE LA PÊCHERIE.

Carpes,	le kilogramme	1 40
Tanches,	—	2 »
Brochets,	—	3 50
Brochetons,	—	» »

CRIÉE DU GIBIER.

Lièvres,	la pièce	7 50
Perdreaux,	—	3 25
Bécasses,	—	3 50
Faisans,	—	7 25
Alouettes,	la douzaine	3 »

MARCHÉ EN GROS DES VINS A SERIN.

Vins du Beaujolais,	1869,	l'hectolitre.	60 »
— —	1870,	—	55 »
— Mâconais	1870,	—	55 »
— Villefranche,	1870,	—	52 »
— Bugey,	1870,	—	45 »

DIVERS EN BOUTIQUE.

Pain de ménage,	prix moyen, le kil.	» 45
Bœuf,	le kilogramme	1 60
Vache,	—	1 40
Veau,	—	2 »
Mouton,	—	1 90
Porc,	—	2 »

DIVERS AUX HALLES.

Pain de ménage,	prix moyen, le kil.	» 43
Bœuf,	le kilogramme	1 30
Vache,	—	1 20
Veau,	—	1 80
Mouton,	—	1 50
Porc,	—	1 80

THÉATRES

Spectacles du 15 janvier 1872.

Grand-Théâtre. — Le Trône d'Ecosse, opéra-bouffe. — Les petits Péchés de la Grand'-Maman.

On commencera à 7 heures.

Théâtre du Gymnase. — Relâche.

LEÇONS D'ALLEMAND

N° 10, cours MORAND.

ÉCONOMIE & FORTUNE

On peut **acheter** des **titres de rente italienne** payables par versements mensuels de **20** et **40** fr. Avec droit de **concourir pendant 24 mois** à **39** ou **59 tirages** des obligations à intérêts et à primes des emprunts des villes d'Italie, chemins de fer de la Turquie d'Europe et ville de Madrid. Dans les **59 tirages** qui auront lieu en **24 mois** on concourt à **4,282 primes** pour le montant de **dix millions huit cent trente-cinq mille huit cent quatre vingt francs.**

On souscrit à **l'office** des **Petites affiches**, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol. Les prospectus sont adressés franco à toute demande affranchie. 2194

ON DEMANDE des **jeunes filles** pour le brochage des livres, travail facile. S'adresser rue Ferrandière, n° 6, au 3me.

ON DEMANDE des représentants dans les départements limitrophes du Rhône pour le placement à la commission d'un article important en épicerie.

S'adresser avenue de Saxe, 176, de 9 à 4 heures. 2130

ON DEMANDE au 20me de ligne, un maître tailleur.

Le corps médical recommande

LE SIROP PECTORAL CALMANT

du docteur Deschamps.

Prix : 2 fr. le flacon.

Ce sirop, toujours employé avec succès pour combattre les toux les plus opiniâtres, réussit surtout contre la coqueluche, la bronchite, la pneumonie, etc.

A la pharmacie de la Martinière, Albertin et L. Puy, place de la Miséricorde, 3, Lyon.

Le gérant : THENESY.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A VENDRE

dans le quartier des Terreaux, une

MAISON

rendant 7,200 francs.

Prix : 110,000 fr.

S'adresser à Me Morand, place des Terreaux, 7. 2034

NÉVRALGIES & MIGRAINES

PILULES & LOTIONS

ANTI-NÉVRALGIQUES

De **BARNOUD**, pharmacien

3, Rue de Lyon, 3

LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE

Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 92

A CEDER

à de bonnes conditions,

UN HOTEL

situé à proximité de la gare de Genève et de l'exposition.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE aux environs des Terreaux une maison rendant 6,200 francs. Prix 85,000 francs. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, n. 7. 2036

POMMADE AU GOUDRON

INFAILLIBLE

contre les Pellicules, les Rougeurs, les Démangeaisons de la Peau. Elle a le mérite d'arrêter la Chûte des Cheveux. — Préparées par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr.

Se trouve : Chez tous les coiffeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

A VENDRE DEUX CHEVAUX LANDAIS, pour cause de cessation de voyage. S'adresser, pour les voir et traiter, à M. Desmurger, rue Ferrandière, n. 6.

UN JEUNE HOMME

très au courant des affaires commerciales, désire trouver un emploi.

S'adresser aux initiales X..., 89, rue de l'Hôtel-de-Ville.

RESTAURANT BONNET

à Collonges-sur-Saône

(PONT DE FONTAINES)

M. BONNET prévient sa nombreuse clientèle qu'il a cédé à son fils la gérance de son établissement. 2208

ELIXIRS PUY

N° 1 et N° 2

préparés par **DÉCHENAUX**, pharmacien.

L'Elixir n. 1 est spécial pour les maladies de poitrine, d'estomac et des intestins, telles que bronchite, oppression, perte d'appétit, crachement de sang, gastrite, constipation, rougeole, petite vérole, etc

L'Elixir n. 2 est un dépuratif puissant pour purifier le sang de toute âcreté et humeurs vicieuses de toute nature, ainsi que rhumatismes, dartres, maladies secrètes, nouvelles, anciennes et contagieuses, sans laisser aucun reste.

Dépôts principaux :

PUY, inventeur, rue Neuve-des-Charpennes, 41;

Pharmacie GODARD ET PUY, rue Sully, 51 (Brotteaux);

Mme VILLOUD, grande rue de la Croix-Rousse, 75;

DÉCHENAUX, pharmacien-préparateur, rue Ferrandière, 42, et chez tous les pharmaciens et herboristes. 2150

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART

UNE HERBORISTERIE - ORTHOPÉDIE

rue de Bourbon, 48, à Lyon. S'y adresser. 2149

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

32, 33, 34, 36, 38

EXIGER CETTE MARQUE — A L'UNION AMÉRICAINE. PROGRÈS & BONNE FOI. V. A. & F. F. DÉPOSÉ. SEULE ÉLIAS HOWE VÉRITABLE. — GRAVÉE A LA PLAQUE

ANCIENNE MAISON **PASCALIS** E. INGOLD SUCCESSEUR

HÉMORRHOIDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE

SANS DANGER DE REPERCUSSION

Par les Pilules et Pommade de Scordium

du docteur **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette

PARIS. Prix : 3 et 4 fr. Consultations (*affranchir*).

LYON. Chez Fayolle frères, Cherblanc, Arnoud et C. Faivre.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

MARSEILLE — *DÉPARTS du Lundi* 15 *au Lundi* 22 *Janvier* 1872.

Jeudi	18 janv.	midi.	Pour l'Egypte et la Syrie.....	**MENZALEH**, capitaine Courier.
Samedi	20 »	5 h. s.	Pour Alger.....	**PÉLUSE**, cap. Boubée, l. d. v.
Samedi	20 »	5 h s	Pour Messine, Syra, Smyrne, Constantinople et la mer Noire.....	**EBRE**, capitaine Fabre.
Diman.	21 »	9 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice.....	**HOOGLY**, cap. Rapatel, l. d. v.
Diman.	4 févr.	9 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon.....	**TIGRE**, cap. Boilève, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercred.	17 janv.	7 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew, Nemours, Gibraltar et Tanger.....	**AFRICAINE**, capitaine Castan.
Jeudi	18 »	5 h. s.	Pour Alger.....	**ALGER**, capitaine Reboul.
Vendre.	19 »	5 h. s.	Pour Philippeville et Bône.....	**ZOUAVE**, capitaine Pécoul.
Samedi	20 »	5 h s.	Pour Oran.....	**MARABOUT**, capitaine Roustan.

DÉPART DE BORDEAUX

Mercredi, 24 janvier..... | Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata .... | **SINDH**, cap. Massenet, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie *viâ* Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 7, place des Terreaux.

BOURSE DE PARIS

Samedi, 13 janvier.

TERME

PRÉC. CLOTURE	VALEURS.	PREMIER COURS	DERNIER COURS
56 32	3 0/0 Français.....	56 35	56 30
91 30	Id. Emprunt.....	91 50	91 22
68 20	5 0/0 Italien.....	68 75	68 30
930 ..	Fonc. estamp.....	935 ..	937 ..
495 ..	Crédit Mobilier.....	500 ..	485 ..
590 ..	Société Générale.....	595 ..	592 ..
511 ..	Crédit Mobil. Espagnol.	511 ..	508 ..
... ..	Orléans.....	845 ..	... ..
977 ..	Nord.....	... ..	... ..
870 ..	Paris à Lyon et Médit..	870 ..	... ..
900 ..	Autrichiens.....	902 ..	895 ..
858 ..	Nord-Ouest Autriche....	857 ..	855 ..
482 ..	Lombards.....	481 ..	482 ..
212 ..	Suez.....	212 ..	210 ..
92 7/8	Consolidés.....	.. /.	.. /.

Bulletin Météorologique du 15 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minimum	THERMOMÈTRE maximum	BAROMÈTRE à 0 réduit	ÉTAT du ciel	VENT à 2 h. du s.
—1°	+ 1°	0,747	couvert	S-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0,00
Sa température	+ 2°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage.	0,25
Sa température	+ 3°
Quant. d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 décembre	0,015

BOURSE DE LYON

Du **15** Janvier 1872 (de 11 heures à midi 1/2).

Report.	RENTES	AU COMPTANT.	LIQUIDATION COURANTE	LIQUIDATION PROCHAINE
.....	3 0/0 Français.....	56 30	56.25.25.30	.....
.....	3 Au porteur.....	56 90.80	.....	.....
.....	Coupures.....	.....	.....	.....
.....	5 0/0 Emprunt.....	.....	91 30 32 30.35 37	91.75.77
.....	5 Petites coupures.....	.....	d.25 92.91 80 90	.....
.....	Libérées.....	.....	.....	.....
.....	Coupures.....	90.20 10	.....	.....
.....	6 6/0 Obligat. Trésor.....	506 5 62	505 6	.....
.....	6 Coupures.....	.....	.....	.....
.....	4 1/2 Français.....	80.50	.....	.....
.....	5 0/0 Italien.....1000	.....	68.35.45	68.65.60 72.75 72
.....	Coupur. 1,000 L...500	.....	.....	.....
.....	— 500....200	.....	.....	.....
.....	— 200....100	.....	.....	d.50.69 40.30
.....	— 100....50	68.35	.....	.....
.....	— 50.....	.....	.....	.....
.....	Pet.-Coup.....	.....	.....	.....
.....		.....	.....	.....
.....	Etats-Unis 5,0/0.....	.....	.....	.....
.....	Crédit mobilier	190	.....	.....
.....	Lib. 250	.....	503 505	486
.....	Mobilier espagnol.....	.....	508.7	510 62 1/2 11 10
.....		.....	.....	d 10 520 18
.....	Orléans.....	.....	.....	.....
.....		.....	.....	.....
.....	Paris-Lyon-Méditer.....	870	.....	.....
.....		.....	.....	.....
.....	Sociétés Autrichiennes.....	897	899 99	902 901.87 901
.....		.....	.....	d.10 913.12.11
.....		Nouv 855	855	.....
.....	Lombard-Vénitien.....	.....	481 82	483 12 1/2 83
.....		.....	.....	.....
.....	Canal maritime de Suez...	203 7	208	.....
.....	Id. délégations.....	117	.....	.....
.....	Foncier.....	.....	.....	.....
.....	Midi.....	620	.....	.....
.....	Nord-Ouest.....	.....	.....	.....
.....	Nord.....	.....	.....	.....
.....	Ville de Paris 71.....	254 50.54.50	254 50	.....

EMPRUNTS DES ÉTATS ÉTRANGERS

Ottoman 1863.	330	Russie	
— 1866		Hongrois.	245
— 1869.	305	Honduras	183.50.184
Autriche 1855		Peruvien.	
— Domaniales	273.272.50	Tabacs (Italie)	

OBLIGATIONS	COURS DU JOUR
Ville de Lyon 1854-56	
Ville de Lyon 1859	945
Ville de Lyon 1865-67	445
Ville de Lyon 1870	435
Ville de Lyon 1871 7 0/0	522 50
Département du Rhône	520
Ville de Paris 1871	254 50
Ville de Paris 1855-69	
De la Loire	
Rhône-&-Loire 4 0/0	
Rhône-&-Loire 3 0/0	290
Bourbonnais 3 0/0	
Paris à Orléans 3 0/0	
Paris-Lyon-Méditerranée	287 50
Paris-Lyon-Méd. 1866	290
Méditerranée 5 0/0	
Méditerranée 3 0/0	
Midi	
Dauphiné	283 75
Dombes (Sud-Est)	250
Victor-Emmanuel 1862	
Bons Lombards, r. 1873	
— — r. 1872 à 1874	510
— — r. 1876	517 50
— — r. 1877 et 1878	
Lombards 3 0/0	
Chemins de fer Romains	185
Saragosse	197 25
Nord de l'Espagne	103 75
— priorité	
Portugaises	145
Rue de Lyon 1856	535
Rue de Lyon 1862	
Terre-Noire 5 0/0	
Terre-Noire 6 0/0	
Firminy	
Fonderies de l'Horme 3 0/0	
Fonderies de l'Horme 5 0/0	
Commentry	
Fourchambault, 1re s.	
Fourchambault, 2e s.	
Fonderies du Creusot	
Aciéries de la marine	
Herné-Bockum	
Comp. Générale des Eaux	288
Comp. générale des Eaux 5 0/0	
Gaz de Lyon 6 0/0	
Gaz de Lyon 5 0/0	
Croix-Rousse	
Suez 5 0/0	338 75
Abattoirs de Lyon	

ACTIONS	COURS DU JOUR
GAZ	
Lyon	2485
Guillotière	
Saint-Etienne	
Trois villes du Midi	
Vérone	
Angers	
FONDERIES	
De Terre-Noire, la Voulte et Bességes	
De l'Horme	
De Pont-l'Evêque	
Du Creusot	
Aciéries de la me & des ch. de fer	
De Fourchambault	
H.-F. de Franche-Comté	
F. de G. & Commentry	
Aciéries & F. de Firminy	
Fonderies, forges et aciér. de St-Etienne	
MINES	
De la Loire	
De Montrambert	240
De St-Etienne	215 .. 214
De Rive-de-Gier	45
Roche-la-M. & Firminy	
BANQUES	
De France	
Crédit lyonnais	731 25
Soc. Lyon. de dép. & compt. c.	512 50
Comptoir Lyonnais	
Compt. d'e. Collet & Cie	
Etats-Unis	
BATEAUX	
C. génér. de navigation	
C. de Navigation mixte	
C. des Bat.-Omnibus	
DIVERSES	
Rue de Lyon	
Comp. générale des Eaux	380 .. 382 50
Dombes & Sud-Est	
Comp. des Abattoirs	
Verrer. de Loire-Rhône	

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 15 janvier.

Nous avons à constater aujourd'hui encore la bonne tenue des fonds français. Le 3 0/0 reste ferme de 56.25 à 56.30 et l'emprunt 5 0/0 était plus demandé qu'offert pendant toute la Bourse. Aussi s'élève-t-il de 91.30 à 91.37 1/2

Nous ne saurions assez répéter combien cette fermeté persistante nous satisfait. Elle prouve que le comptant soutient les cours, — que le titre flottant se case peu à peu. Il y aura donc chance de voir les reports se détendre à chaque liquidation, et on atteindra ainsi le moment où les lois d'impôts étant votées, on pourra s'occuper utilement du retour de l'Assemblée à Paris.

Alors la spéculation aura beau jeu pour donner le coup de fouet au marché et essayer un *bon départ* pour des cours supérieurs.

Le 5 0/0 Italien est de nouveau plus ferme de 68 35 à 68 45. Les Italiens ne lâchent pas prise et écrivent qu'ils veulent encore pousser leurs fonds.

Cela témoigne certainement de bonnes intentions de leur part, — mais ce ne sera qu'écus en mains qu'ils feront de la hausse. Les détenteurs français, dans les cours actuels, sont plus disposés à vendre qu'à acheter et s'ils ne trouvent en face d'eux que des acheteurs peu argentés, ces derniers auront de la peine à tenir pied.

Les actions des Chemins autrichiens sont fermes de 898.75 à 899.37 1/2; celles des Lombards de 481.25 à 482.50.

Au comptant, l'action du gaz de Lyon faiblit encore à 2,485; celle de la compagnie des eaux se relève de 380 à 382.50.

L'action du Crédit lyonnais est ferme à 731.25.

BANQUE ET CHANGES.

L'or est demandé de divers côtés à 5 et 5.50 0/00; les détenteurs tiennent les lots importants à 8 0/00.

Londres court, plus ferme, 25.58 1/2 à 25.60.
Id. long, 25.60 à 25.62 1/2.
3 0/0 extérieur Espagnol ancien, faible à 32.
Id. id. 1871, 31 3/4.
Dollars, 1862, jaunes, offerts à 105 1/2.
Autrichiennes anciennes, 306 offertes.
Id. nouvelles, 301, idem.
Lombardes anciennes, 254, demandées.
Lombardes nouvelles, 258, idem.
Sardes, 1863, 200, 201, 201.25, demandées.
5 0/0 Autrichien converti, 1.60.

GERVAIS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, Lyon, le